

3304 16134
**COMMISSION NATIONALE DE LA PLANIFICATION
MACRO-ECONOMIQUE ET SYNTHESE**

**DIRECTION DE LA PLANIFICATION
TRAVAUX D'ELABORATION DU IX° PLAN**

Phase diagnostic

RAPPORT DE SYNTHESE

DOCUMENT DE TRAVAIL N° 1


JANVIER 1996

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	1
I. LE SCENARIO TENDANCIEL SENEGAL 2015.....	2
I.1 -L'environnement international du Sénégal.....	3
I.2 - Les tendances du milieu naturel.....	4
I.3 -L'évolution démographique.....	4
I.4 - L'évolution du monde urbain.....	5
I.5 - L'évolution du système rural.....	5
I.6 -Les tendances de l'économie.....	6
I.7 -Valeurs et mentalités.....	7
I.8 -Le système éducatif.....	8
I.9 -Les pouvoirs.....	8
II.EVALUATION DU VIII^{ème} PLAN (1989-95).....	9
II.1 -Elever durablement la productivité globale de la nation.....	9
II.2 -Engendrer une dynamique de responsabilisation et de solidarité.....	12
II.3 -Adapter le système éducatif, renforcer les aptitudes au développement et élargir la communication sociale.....	13
II.4 -Maîtriser l'essor urbain et sécuriser l'économie rurale.....	14
II.5 -Consolider l'autonomie nationale et tirer parti des espaces de co-développement internationaux.....	15
III.DIAGNOSTIC DE LA SOCIETE SENEGALAISE A LA VEILLE DU IX^{ème} PLAN	18
RAPPORT DE SYNTHESE.....	21
INTRODUCTION.....	21
I. TENDANCES DEMOGRAPHIQUES ET SITUATION SOCIALE.....	22
1.1 L'évolution démographique.....	22
1.1.1 - La croissance démographique.....	22
1.1.2 - Mortalité et fécondité.....	23
1.1.3 - Mouvements migratoires.....	23
1.1.4 - Structure de la population.....	24
1.1.5 - Répartition spatiale.....	24

1.2 - La situation sociale.....	25
1.2.1 - La Santé et l'action sociale.....	25
1.2.2 - L'éducation et la formation.....	28
1.2.3 - La recherche scientifique et technique.....	33
1.2.4 - L'habitat et l'Urbanisme.....	36
1.2.5 - Sports et activités culturelles.....	37
1.2.6 - L'emploi.....	37
1.2.7 - Environnement, cadre de vie.....	38
1.2.8 - La communication sociale.....	39
1.2.9 - Les libertés démographiques.....	40
1.2.10 - La situation des groupes cibles.....	41
 II. PERFORMANCES SOCIO-ECONOMIQUES D'ENSEMBLE.....	 44
2.1 Analyse des politiques de 1980-1994.....	45
2.1.1 - Politiques macro-économiques.....	45
2.1.2 - Politiques sectorielles.....	49
2.2 - Le système productif.....	58
2.2.1 - Situation des secteurs productifs.....	58
2.2.2 - Situation des secteurs d'appui à la production.....	74
2.2.3 - La recherche - développement.....	81
2.3 - Facteurs explicatifs de la faiblesse de la croissance.....	83
2.4 - Valeurs et mentalités.....	94
2.4.1 - La question éducationnelle.....	94
2.4.2 - Les solidarités traditionnelles.....	94
2.4.3 - La valeur accordée à l'effort et au travail.....	94
2.5 - Bilan des politiques de pilotage du développement régional et local.....	95
2.5.1 - L'Aménagement du territoire.....	95
2.5.2 - Le découpage territorial.....	96
2.5.3 - La politique de décentralisation.....	97
2.5.4 - La planification régionale et locale	97
2.5.5 - Problèmes majeurs.....	97

AVANT PROPOS

La création de richesses dans un pays et sa répartition fondée sur des critères de productivité sont des éléments qui contribuent à la réalisation du bien-être d'une population. Le bien être est le sentiment procuré par la satisfaction d'un besoin. Celle-ci peut être procurée par des biens et services marchands ou non marchands comme par exemple la consommation de biens collectifs. Apprécier le développement sous cet angle peut consister à étudier dans quelle mesure les besoins sociaux sont satisfaits par l'activité économique. Cet exercice appelle l'examen des interrelations entre variables qualitatives et quantitatives.

La viabilité d'une politique économique dépend de sa capacité à prendre en charge les besoins essentiels d'une population. Il s'agit de mettre en place des instruments au service de la satisfaction des finalités humaines telles que les expriment les choix collectifs. On compte au nombre de ces finalités : le bien-être, la justice sociale et les libertés démocratiques

...

Il importe donc d'analyser les grandes tendances de l'économie et de la société Sénégalaises, de rechercher les germes de changement porteurs d'avenir et de tenir compte de leurs interrelations, interdépendances et interactions. A cette fin, l'analyse par thème (désertification, désengagement de l'Etat, compétitivité, rôle du secteur privé et des collectivités de base, passage de l'informel au PME-PMI, prise en compte de la dimension population dans la Planification, etc) a utilement complété les approches traditionnelles (sectorielles et macro-économiques). Il s'agit de s'appuyer sur les analyses rétrospective et prospective de l'environnement, national et international pour tenter d'en anticiper les menaces et les opportunités. Le IX^e Plan s'inscrit dans une vision globale à long terme qui doit s'appuyer sur des réflexions rétrospectives (1980-1994) et prospective à l'horizon d'une génération.

La réflexion rétrospective au niveau des commissions a consisté à élaborer un bilan diagnostic sur la base des notes techniques préparées par la Direction de la Planification et de leurs termes de référence. Une proposition de stratégie doit compléter ce travail de bilan. L'évaluation qualitative du VIII^e Plan, conjugué aux résultats attendus des thèmes d'études, permettra de mieux asseoir la méthodologie d'élaboration des politiques et des stratégies, et, par delà d'assurer la sélectivité du IX^e Plan.

Le présent document , comprend en première partie , le scénario tendanciel de l'étude « Sénégal 2015 » suivi de l'évaluation du VIII^e Plan et d'un résumé du diagnostic de la société sénégalaise à la veille du IX^e plan . La deuxième partie est constituée du rapport de synthèse amendé par l'atelier de restitution .

I.1 L'environnement international

- Le monde devient multipolaire ; trois pôles de développement majeurs apparaissent : les USA , l'Europe , le Japon. La domination des Etats-Unis sur l'économie mondiale fait place à une concurrence vive entre ces trois pôles.
- Des blocs de développement apparaissent ou vont se constituer par intégration économique, pour atteindre une masse critique permettant une capacité de développement endogène, mais aussi de compétition dans un monde devenu plus interdépendant et plus agressif. Ce sont, soit de grands pays (Inde, Chine, Brésil, Mexique, Nigéria...) , soit des **Nations** moyennes ou petites faisant des efforts d'intégration économique (Europe, Canada avec usa, Maghreb arabe , Afrique de l'ouest ...).
- Deux grandes zones de développement concurrentes se constituent l'une autour du Bassin Pacifique (Japon, Corée du Sud, Canada, USA, Australie) et l'autre autour du bassin Atlantique (USA, Europe, Canada, Brésil, Mexique...).
- Les inégalités s'accroissent entre pays ou blocs de pays, mais aussi à l'intérieur des pays (monde fragmenté, différenciation entre pays du Tiers Monde, société industrielle). Les revenus par tête voient leurs écarts se creuser, plus qu'ils ne convergent.
- La société de l'information accroît encore l'interdépendance entre pôles, zones et blocs, modifie la nature des marchés et des échanges, accélère la diffusion des progrès technologiques (biotechnologies, supraconductivité, nouveaux matériaux), donne plus de valeur à l'information qu'aux matières premières, aux ressources humaines qu'au capital.
- La baisse tendancielle des cours des matières premières va se poursuivre sous l'effet des progrès technologiques (gains de productivité, produits de substitution).
- Mobilité (suivre les emplois) , adaptation (adapter les technologies), vision prospective et volonté stratégique seront des atouts majeurs pour les hommes, les entreprises et les pays.
- Les flux d'aide se raréfient alors que la distorsion entre la consommation et la production s'accroît.

Devant ces mécanismes maîtrisés par des acteurs extérieurs, le Sénégal dispose d'atouts géostratégiques, diplomatiques et humains, qu'il peut utiliser pour affronter les enjeux de l'évolution mondial sur son devenir.

Compte tenu de la situation géostratégique du Sénégal, la constitution sur le pourtour du bassin Atlantique de marchés importants, par création d'ensembles économiquement intégrés (Amérique du Nord, Europe, Maghreb) ou par leur seul poids démographique (Brésil, Mexique, Nigéria) sera - surtout dans un monde plus mobile et plus concurrentiel - une chance ou un risque pour le Sénégal :

- Une chance de valoriser ses atouts (géostratégiques, diplomatiques, humains) s'il adapte, au préalable sa compétitivité, son infrastructure, ses services ou son marché (intégration économique ouest -africaine) afin de pouvoir s'insérer efficacement dans les réseaux d'échanges et d'innovations du Bassin de développement Atlantique.

- Un risque, faute de pouvoir s'adapter à cette nouvelle donnée internationale, serait de perdre une partie de nos atouts et de voir la partie la plus mobile et parfois la mieux

formée de notre population s'expatrier pour s'intégrer durablement dans les pays du Nord, dont le déclin démographique s'accroîtra au cours du prochain quart de siècle.

I.2 Les tendances du milieu naturel

L'étude rétrospective de l'environnement naturel avait mis l'accent sur les tendances lourdes à la réduction du couvert végétal et à la progression vers le Sud du domaine sahélien (dont la limite méridionale, qui était voici 30 ans à Tivaouane, atteint aujourd'hui Fatick).

La poursuite de la dégradation environnementale est prévisible, en raison des effets cumulés de la pression exercée par la population et surtout par la demande urbaine, en croissance rapide. Pression qui, amplifiée par les aléas climatiques, peut réduire encore la croissance, déjà faible, des systèmes de production naturels. La poursuite d'un tel processus conduirait à terme à une généralisation des zones « artificialisées », au détriment des espaces naturels dont il ne devrait rester, dans un quart de siècle, que quelques conservatoires.

La participation des populations rurales aux actions de protection et de reboisement, et l'incitation des populations urbaines à l'utilisation d'énergies renouvelables, seraient de nature à atténuer les effets de la dégradation.

Mais les mécanismes néfastes tournés vers la réduction du couvert végétal et l'augmentation de la consommation des combustibles ligneux demeurent beaucoup plus vivaces et incontrôlables que les germes de changement favorables, encore peu déterminants, en milieu urbain ou rural.

I.3 L'évolution démographique

Les projections de la population à l'horizon 2015, s'appuyant sur les résultats des enquêtes et recensements récents indiquent une baisse à long terme de la fécondité, (4,5 enfants par femme en 2015, au lieu de 6 en 1993), et une légère chute de la mortalité (14 pour mille en 2015, contre 19 pour mille habitants actuellement).

Compte tenu de ces projections, le profil démographique du Sénégal à l'horizon 2015, serait le suivant :

- une population totale de 16 millions d'habitants, correspondant à un doublement en 25 ans ;
- une population urbaine de 9 millions de personnes, soit 56 % de la population totale, contre de 41 % en 1993, et 23 % à l'Indépendance ; Le rapport ville/campagne s'inversera, passant de 64 % en 1986, à 127 % en 2015 ;
- une population à dominante de femmes puisque 53 % des Sénégalais seront de sexe féminin;

- une proportion de jeunes toujours forte, puisque 58 % des sénégalais (9,2 millions environ auront moins de 20 ans en 2015) ;

- une répartition toujours déséquilibrée de la population concentrée à l'Ouest et au Centre du pays, principalement dans la région de Dakar, qui comptera 5 millions d'habitants (soit une densité de 9000 habitants au km²), si elle croît simplement au même rythme que l'ensemble de la population urbaine.

Ce qui veut dire que toute politique de développement qui ne prend pas en considération la place de la femme dans le processus de production et les préoccupations de la jeunesse, risque de préciser davantage le scénario tendanciel.

I.4 L'évolution du monde urbain

Le réseau urbain est marqué par une forte concentration à l'Ouest du territoire national, et par une articulation insuffisante qui ne facilite pas la diffusion du progrès économique et social dans le monde rural et limite les opportunités d'échanges.

Les villes sénégalaises sont, en outre, caractérisées par la juxtaposition d'un secteur moderne et d'un secteur informel faiblement articulés.

Il est probable que les industries et services continueront de privilégier la localité dakaroise, contribuant à accentuer le déséquilibre spatial, sans toutefois créer le volume d'emplois nécessaires pour une population qui doublera en 25 ans. Le secteur informel continuera donc à se développer.

Les contraintes de la gestion du cadre de vie urbain devraient se maintenir en liaison avec l'occupation spontanée des sols et les empiétements illégaux.

Face au rythme élevé de croissance urbaine, l'environnement urbain va requérir des ressources financières et des solutions techniques pour faire face aux besoins en infrastructures et équipements multiples (depuis l'assainissement jusqu'aux transports en commun), mais aussi pour créer des espaces verts et pour lutter contre la pollution atmosphérique.

I.5 L'évolution du système rural

Au cours du prochain quart de siècle, la diminution du potentiel productif risque d'entraîner une stagnation de la productivité moyenne de l'agriculture, d'autant que les aléas climatiques et la gestion de l'espace rural apparaissent comme des facteurs limitants.

La structure actuelle de l'économie rurale caractérisée par la domination de l'arachide, le déficit de la production vivrière, l'insuffisante diversification de l'agriculture risque de se perpétuer.

La réussite de la politique hydraulique en milieu rural ainsi qu'une meilleure intégration agro-sylvo-pastorale, semblent offrir des possibilités d'infléchir positivement ces tendances.

Le désengagement actuel de l'Etat de ses activités d'encadrement, de soutien et de contrôle de la production, modifie le jeu de ses rapports traditionnels avec les promoteurs ruraux.

Le dynamisme de la jeunesse et de l'auto-organisation peut devenir une chance pour infléchir la tendance au repli sur soi de la société rurale et favoriser les germes de changement axés sur l'échange d'expériences et l'adoption de technologies plus performantes.

I.6 Les tendances de l'économie

L'évolution à long terme de l'économie est marquée par le jeu des tendances suivantes :

- l'évolution démographique rapide ;
- les distorsions entre consommation et production ;
- le rôle économique de l'Etat ;
- la dépendance forte vis-à-vis de l'extérieur.

La croissance démographique rapide pourrait agir alternativement comme un frein ou comme un stimulant sur l'économie nationale : un frein, lorsqu'elle amplifie la dégradation du milieu naturel ou accélère un mouvement d'urbanisation sans industrialisation., un stimulant lorsqu'elle joue un rôle positif sur l'offre et la demande ou sur l'innovation.

Les distorsions entre la consommation et la production risquent de se maintenir, si l'on se rappelle que l'écart entre des besoins de consommation en forte hausse, et l'offre limitée des systèmes de production dégradés, va se creuser du fait de la croissance rapide de la population, et surtout de la population urbaine.

Les aléas climatiques limiteront les potentialités de cultures pluviales. Compte tenu de ces mécanismes économiques et démographiques, et en l'absence d'une stratégie volontariste de reconquête du marché national, les importations de céréales pourraient atteindre 1,2 million de tonnes en 2015.

Par contre, le maraîchage, le petit élevage et la pêche artisanale devraient contribuer à réduire cette distorsion entre consommation et production.

En ce qui concerne l'investissement, l'analyse structurelle a démontré son rôle de variable-clé de l'échec ou de la réussite des politiques de développement. Mais l'étude rétrospective a rappelé que son impact sur la croissance avait été faible.

Compte tenu de son rôle moteur sur la plupart des variables du système socio-économique, l'investissement apparaît comme un enjeu majeur, appelant la mise en oeuvre d'une stratégie multisectorielle destinée à agir sur tous les mécanismes réducteurs de son impact et à mobiliser les efforts de nombreux acteurs économiques, dans un environnement clair et stimulant.

I.7 Valeurs et mentalités

L'idée générale qui se dégage de l'évolution tendancielle des valeurs et mentalités est que le système culturel se caractérisera par une désarticulation croissante, et que les jeunes occuperont une place centrale au sein d'une culture en voie d'uniformisation et d'urbanisation. Les mécanismes traditionnels de transmission des valeurs et de socialisation vont s'exercer de plus en plus mal au niveau de la famille et de l'école.

La famille risque de remplir de moins en moins bien sa fonction de ciment des générations autour de valeurs consensuelles. La question éducative risque en effet de se poser avec de plus en plus d'acuité - remettant de plus en plus en question les formes traditionnelles de l'autorité liées à l'âge : il faudra compter, dans le processus de transmission aux jeunes des valeurs sociales traditionnelles, avec l'impact de la communication et des valeurs véhiculées par l'Occident. Le modèle de la famille lui-même devrait être en pleine mutation avec le changement des stratégies matrimoniales traditionnelles dans une société où s'efface, avec l'urbanisation entre autres, l'idéologie des hiérarchies qui les fondait.

L'école et le système éducatif, en remplissant mal leur fonction d'insertion des jeunes dans l'appareil de production rempliront également mal leur fonction culturelle de socialisation et d'intégration par la diffusion des valeurs sociales. Il est à craindre, sur le plan des valeurs et des mentalités, que cela ne se traduise par une dégradation des vertus du civisme, de respect de la chose publique, de signification accordée à l'effort et au travail, toutes valeurs sur lesquelles une société fonde sa cohésion et son énergie culturelle et que l'institution scolaire a pour mission, entre autres, de développer.

Il faut que la société sénégalaise puisse évoluer d'une manière raisonnée afin d'éviter les ruptures. Elle doit le faire pour deux raisons au moins :

- étant à une période où elle réinterprète son système de valeurs, une certaine vacance existe, qu'il est nécessaire de combler. C'est une chance à saisir ,
- elle doit aussi pouvoir rester au diapason des autres sociétés africaines et mondiales avec lesquelles ses échanges vont en s'accroissant.

La montée des populations jeunes pourrait devenir une chance pour un bon épanouissement et un renouvellement constant de la société.

I.8 Le système éducatif

Les diverses études rétrospectives ont mis en évidence l'inadaptation du système éducatif, dont l'origine date de l'époque coloniale.

L'inadéquation formation-emploi risque de s'accroître en raison du divorce entre l'éducation, trop souvent confinée à l'acquisition de connaissances générales, et les besoins de l'économie nationale, des entreprises notamment.

Mais, la forte croissance des effectifs risque de rendre l'accès à l'école de plus en plus difficile, et de conduire à une baisse notable du taux de scolarisation. Se fixer l'objectif de parvenir à la scolarisation universelle en 2015 supposerait la construction de 660 nouvelles classes et le recrutement de plus de 1000 enseignants supplémentaires par an, avec un taux de remplissage de 60 élèves par classe.

Aux problèmes d'effectifs, s'ajouteront des disparités concernant l'accès à l'école pour les enfants des zones rurales, et la relative sous-scolarisation des filles. Un autre risque majeur est constitué par la dégradation des conditions de travail au sein du système éducatif.

Le maintien des tendances actuelles du système éducatif semble comporter de nombreux risques pour l'épanouissement professionnel et la mobilité sociale de la jeunesse.

I.9 Les pouvoirs

Il apparaît, tendanciellement, des risques de blocage entre l'Etat et une société civile de plus en plus désarticulée, comme l'indique l'évolution probable de ses valeurs. Ces risques peuvent se manifester à divers niveaux, administratif, économique ou politique, et se traduire notamment par une absence de relais efficaces de la part de la société civile.

En conclusion, on voit apparaître l'enjeu qui consiste, pour l'Etat, à favoriser l'émergence d'une nouvelle culture politique qui puisse accompagner les nouvelles dynamiques socio-culturelles en germe dans la société civile.

II. EVALUATION DU VIII^e PLAN

Au moment de l'élaboration du VIII^{ème} Plan de Développement Economique et Social, il avait été mis en évidence cinq axes stratégiques en vue de lever les contraintes identifiées dans l'étude « Sénégal 2015 » .

Le bilan des réalisations de ce Plan devra donc être abordé à travers ces axes stratégiques sur lesquels étaient bâtis les Domaines d'Actions Prioritaires identifiés pour orienter les investissements et les actions devant infléchir les tendances lourdes de l'économie sénégalaise et assurer ainsi le développement économique et social du pays.

Ces axes sont :

- Elever durablement la productivité globale de la nation ;
- Engendrer une dynamique de responsabilité et de solidarité;
- Adapter le système éducatif, renforcer les aptitudes au développement et élargir la communication sociale ;
- Maîtriser l'essor urbain et sécuriser l'économie rurale ;
- Consolider l'autonomie nationale et tirer parti des espaces de co-développement internationaux.

A la veille du IX^{ème} Plan, les différentes actions réalisées et allant dans le sens de ces axes peuvent être résumées comme suit :

II.1 Elever durablement la productivité globale de la nation

De manière globale, toutes les politiques sectorielles mises en place par l'Etat, dans le cadre du programme d'ajustement à long et moyen terme , avaient pour but de mettre en place un cadre propice à la relance de la croissance, à travers le relèvement du niveau d'efficacité de l'appareil productif. Ce cadre concerne l'environnement global du système de production, à savoir le cadre institutionnel, le coût des facteurs de production, le régime fiscal applicable au secteur productif, les mécanismes de promotion des exportations, la promotion des investissements, ...

Concernant le cadre institutionnel, d'importantes mesures ont été prises durant la période du 8^{ème} Plan. Il s'agit notamment de :

- la création d'instances de concertation permanente entre l'administration et ses partenaires sociaux ;

- la création, en 1991, d'un comité interministériel d'allégement des procédures administratives relatives à la création d'entreprises, à la réduction de la fiscalité sur la constitution de sociétés, notamment de la PME/PMI ;

- la reconnaissance juridique d'un statut d'entreprises franches et de points francs pour accélérer la densification du tissu industriel et favoriser la promotion des exportations ;

- la restructuration de la SONEPI ;

- la promotion des investissements avec notamment la création du guichet unique. Le nouveau code des investissements plus favorable aux investissements étrangers n'est pas encore adopté ;

- la mise en place d'un environnement plus favorable à la croissance avec la suppression des conventions spéciales et protocoles d'accords ;

- l'instauration d'une règle de liberté des prix sur les produits qui étaient administrés ou soumis à homologation (exception faite pour l'énergie, les médicaments et le pain).

Les effets de ces mesures sur la stimulation de la productivité ne se feront sentir qu'à long terme. Mais déjà, elles constituent un pas important dans la création de conditions préalables à une saine concurrence entre les entreprises et à l'assouplissement des procédures de création des sociétés.

Au plan de la réduction des coûts des facteurs, l'objectif visé était de permettre aux entreprises d'être compétitives par rapport surtout à la concurrence extérieure. Les principaux facteurs visés étaient l'énergie, le transport et les télécommunications et la main d'oeuvre.

Pour l'énergie, malgré la baisse sensible du coût du pétrole (principal élément des charges d'exploitation des entreprises de production du facteur et des producteurs ruraux), aucune réduction de prix n'a été enregistrée par le consommateur final : la faible baisse de tarification opérée en juillet 1991 a été annulée au plan local par la hausse de 20 à 30% intervenue après la dévaluation du F.CFA. La vétusté des installations de la SENELEC contribuent à maintenir le coût de l'énergie à un niveau élevé en raison des rendements faibles. L'énergie pèse aussi sur les coûts d'exploitation de la SONEES qui connaît les mêmes problèmes de vétusté du réseau et d'importantes pertes. A présent, elle est éclatée en société d'exploitation de droit privé et en société de patrimoine gérée par l'Etat.

Le transport continue d'être un véritable goulot pour les exportateurs. Pour le frêt aérien, en plus du coût élevé du service, il n'existe pas d'installations de conservation des produits périssables destinés à l'exportation. Dans le maritime, le coût du facteur est aggravé par des installations vétustes et des procédures dépassées. Le temps de chargement et de

déchargement jugé trop long par les opérateurs constituent encore un handicap sérieux . Le même phénomène est noté au niveau du transport terrestre dont les performances et les coûts sont excessifs. Le maillage routier reste largement insuffisant, occasionnant d'importantes pertes en produits agricoles. La durée moyenne de transport des marchandises reste très au delà des normes.

Les mesures envisagées dans le cadre du PAST pour rendre le secteur des transports plus attrayant pour le secteur productif tardent à produire leurs effets du fait de leur mise en oeuvre partielle.

Au niveau des télécommunications, le service, bien que performant, reste très cher et pénalisant pour les opérateurs économiques installés au Sénégal , surtout dans les activités de services.

Dans les années 80 , la valeur moyenne de la productivité marginale du capital , estimée à 24,2 % , est imputable en partie à l'industrie du fait de ses performances mais aussi à l'agriculture qui a connu un mouvement de désinvestissement avec la fin des programmes d'équipement agricole. Cette tendance s'est accentuée par les difficultés de l'approvisionnement en intrants et la dégradation de la qualité des terres qui constituent le capital essentiel.

Dans le domaine de la flexibilité du facteur travail, le monopole officiel de l'emploi du service de la main d'oeuvre a été aboli, le code du travail ne soumet plus les licenciements à une autorisation préalable et le salaire minimum n'est plus une référence pour l'employeur. De même, la limitation des contrats à durée déterminée n'est plus de mise. Il reste que les conventions collectives par leur rigidité et leur non prise en compte du salaire comme rémunération de la productivité du travail , continuent de peser négativement sur la productivité globale de la nation .

S'agissant de la réduction de la pression fiscale qui était un objectif central de la NPI, les mesures envisagées , bien qu'étant appliquées tardivement, ont abouti à la réduction sensible des droits de douane de 15 à 10%, à la suppression du droit fiscal spécial, à la limitation des droits de porte à 45% à l'exception des produits de luxe, à l'uniformisation du timbre douanier à 5% de la valeur CAF et à la réduction de la structure des taux de TVA à 10% et 20%. Cependant, la suppression des restrictions quantitatives compensée par la réintroduction du système mercuriale ont de fait rétabli indirectement une protection substantielle déplorée par les opérateurs.

Malgré la mise à disposition des lignes de crédit , le problème du financement de l'économie demeure entier six ans après la restructuration du système bancaire.

En ce qui concerne la promotion des exportations , en plus de l'allègement de la pression fiscale, le délai de traitement des dossiers a été raccourci, l'escorte douanier a été supprimé et remplacé par le plombage des conteneurs, les conventions spéciales et protocoles d'accord supprimés conformément aux nouvelles orientations de la stratégie d'industrialisation,

les autorisations préalables à l'importation et à l'exportation abrogées. Il convient de signaler que ses mesures récentes font suite à l'inefficacité des structures de promotion (ASACE, CICES ...) et de l'échec du mécanisme de subventions à l'exportation.

Malgré toutes les initiatives devant servir à l'augmentation de la productivité du travail (flexibilité du travail , priorité au développement des ressources humaines à travers d'ambitieux projets , réforme de l'éducation pour accroître le taux de scolarisation ...) celle-ci n'a pas enregistré de gains significatifs . La productivité apparente du capital a connu une baisse sur la période 1989 /1994 ; elle est passée d'un indice 100 en début de période à 95.9 en fin de période , soit une décroissance de l'ordre de 4% . La dévaluation du F CFA intervenue en janvier 1994 et la stratégie qui sous tend le PASCO , montrent que l'ajustement interne a été insuffisant pour relever la productivité globale de la nation et permettre à notre économie de rester compétitive.

II.2 Engendrer une dynamique de responsabilité et de solidarité

Cet axe vise entre autres objectifs, à réduire le poids de l'Etat dans les activités socio-économiques, à accroître les capacités organisationnelles et entrepreneuriales avec le développement de l'esprit d'initiative, à restaurer la cohésion sociale par le civisme et la démocratie pour mieux s'attaquer aux injustices naturelles ou sociales.

Dans ce cadre, l'Etat a procédé à une privatisation d'un nombre important d'entreprises où il détenait la majorité du capital. De plus , à travers sa politique de libéralisation, il est en train de se retirer progressivement du secteur productif marchand pour concentrer ses efforts d'investissement dans le domaine social (santé, éducation , etc) et des infrastructures d'appui . Cette dynamique interpelle la responsabilité de la société civile de manière générale et surtout celle du secteur privé .

La promulgation de la loi sur les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) a permis aujourd'hui , un développement important des structures d'organisation communautaire aussi bien en milieu rural qu'urbain, devenues de véritables acteurs du développement au même titre que les ONG et les programmes comme PDRH, la nutrition communautaire, AGETIP.

Les réformes mises en oeuvre pour encourager le secteur privé n'ont pas encore porté leurs fruits. La part relative des entreprises dans la FBCF globale a connu un net recul . Elle est passée de 54% en 1989 à 26,5% en 1994. Les programmes d'investissement sont encore réalisés pour l'essentiel par l'Etat.

La politique de décentralisation a été approfondie avec la réforme de 1990 qui a renforcé les pouvoirs des élus locaux . A la fin du VIIIème plan , un ambitieux projet est en chantier dans le domaine du transfert des pouvoirs. Il s'agit de la régionalisation qui , en faisant des régions des entités juridiques à part entière dotées d'autonomie de gestion , va accélérer la responsabilité des populations de base et faciliter leur prise en charge dans les domaines de

fortement détériorées malgré la mise en oeuvre de programmes de développement des ressources humaines : le taux brut de scolarisation a baissé (58,5% en 1989 à 54,5% en 1995), la proportion des filles dans la population scolarisée a chuté, le taux de déperdition scolaire est devenu inquiétant. Suite aux recommandations issues des états généraux de l'éducation et de la formation, une nouvelle expérience est en cours dans le cadre du projet d'appui à l'école nouvelle visant à assurer la participation de tous les acteurs à la vie de l'école à travers la cellule école -milieu.

Dans le domaine de la formation professionnelle, l'insuffisance voire l'absence d'implication des employeurs dans la conception des programmes d'enseignement, n'a fait qu'accentuer le problème de l'inadéquation de la formation à l'emploi.

Le système d'éducation et de formation comme le système productif tous deux en crise n'ont pas réussi à renforcer les aptitudes au développement des citoyens.

II.4 Maîtriser l'essor urbain et sécuriser l'économie rurale

Cet axe visait, par une politique d'aménagement du territoire, à favoriser l'émergence de pôles de développement urbain, le développement d'un réseau d'échanges entre villes et campagnes, afin de contrecarrer la tendance à la croissance de Dakar. Il devrait s'appuyer sur plusieurs instruments de rééquilibrage de l'armature urbaine et de promotion du monde rural. Les actions identifiées dans ce cadre concernaient :

- la réalisation d'un Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) ;
- le parachèvement de la réforme administrative et territoriale par la décentralisation devant se traduire par une régionalisation effective ;
- la création d'équipements et d'infrastructures collectifs permettant d'améliorer le cadre de vie tant en milieu urbain que rural, conformément aux objectifs de la politique de population mise en place par l'Etat ;
- la diversification et la dynamisation du système productif afin de mieux sécuriser l'économie rurale ;
- la mise en place d'une économie populaire devant limiter le chômage, en particulier celui des jeunes.

Le secteur informel participe à la maîtrise de l'essor urbain, il a pris de l'ampleur et joue un rôle de régulateur social en absorbant une bonne partie de la population active et des jeunes de 12 à 15 ans rejetés par le système scolaire.

Au terme du VIIIème Plan, le PNAT est en cours de finalisation. Ce document, dont la réalisation a mobilisé toutes les énergies nationales n'a cependant pas fait l'objet d'une adoption officielle qui permettrait sa mise en oeuvre.

En matière de parachèvement de la réforme administrative et territoriale, il convient de signaler le lancement dans le circuit des visas du projet de loi devant donner aux régions une plus grande autonomie dans la conduite de leur destinée. Il est cependant à regretter le déficit de communication d'abord à l'intérieur de l'administration, puis entre celle-ci et la population sur cette réforme de taille exigeant des mutations importantes et une adhésion de tous ses acteurs, gage de sa réussite.

Dans le domaine des infrastructures sociales, des efforts appréciables ont été réalisés en application de la politique de population de l'Etat. Les secteurs les plus concernés ont été ceux de la santé publique et de l'éducation élémentaire. Malgré cela, la couverture infrastructurelle reste insuffisante, du fait de la difficulté à infléchir les tendances démographiques. A titre d'exemple les quartiers périphériques des grandes agglomérations connaissent un déficit croissant d'infrastructures dans tous les secteurs (assainissement, santé, éducation, adduction d'eau, électrification...).

Concernant l'amélioration des performances du système productif rural, malgré le foisonnement des organisations communautaires concrétisant progressivement la promotion des initiatives à la base, il demeure que l'agriculture, base de l'économie et principale source de revenus des ruraux vit encore dans une crise profonde. L'objectif d'autosuffisance alimentaire de la NPA (80%) a été contrarié par la baisse des productions qui ne couvrent que 56% des besoins alimentaires. Plusieurs problèmes restent en suspens : la sécurisation foncière, les difficultés d'accès aux intrants, la faible mécanisation de l'agriculture, l'enclavement de certaines zones de production, le système de prix aux producteurs et le mécanisme de financement. Cependant il convient de noter que le développement récent de l'horticulture (pastèque, légumes et autres fruits) sert de palliatif à la baisse des revenus agricoles.

Le monde urbain connaît toujours un développement rapide qui pose des problèmes aiguës de satisfaction des besoins de base (logement, hydraulique, assainissement ...). Le mal de vivre dans les campagnes (déficit d'infrastructures, dégradation de l'environnement, pauvreté ...) ne permet pas de fixer les populations. L'exode rural qui en résulte accroît les tensions sociales en milieu urbain.

II.5 Consolider l'autonomie nationale et tirer parti des espaces de co-développement internationaux

Cet axe visait entre autres objectifs :

- l'intensification des réseaux d'échanges nationaux et l'accroissement du niveau de l'autonomie économique ;

- l'intégration de l'aide extérieure dans la stratégie de réduction de la dépendance ;
- le renforcement effectif de toutes les actions d'intégration régionale ;
- l'ouverture aux réseaux mondiaux d'échanges scientifiques, commerciaux et culturels.

Malgré l'appartenance de notre pays aux organisations d'intégration sous-régionale comme la CEDEAO et récemment l'UEMOA, et la ratification de nombreux accords, les échanges commerciaux avec les pays limitrophes et de la sous-région restent très limités. Au regard des conflits avec la Mauritanie, la Gambie et dans une moindre mesure la Guinée Bissau, le bilan de la gestion de notre voisinage est très mitigé.

Cependant les expériences de l'OMVG et de l'OMVS constituent des bases durables dans le processus d'intégration.

Concernant l'intensification des réseaux d'échanges nationaux, peu de nouvelles constructions de routes ont été enregistrées durant la période du VIIIème plan. Il n'existe aucune route pour rejoindre nos voisins (la Guinée et la Guinée Bissau). Pour le Mali la ligne du chemin de fer n'est pas très efficace. Avec le PAST, la priorité a été surtout accordée à la réhabilitation de l'existant en vue d'assurer une meilleure fonctionnalité des infrastructures. Dans les télécommunications, les efforts d'investissement se poursuivent pour améliorer la couverture et l'accès au téléphone surtout dans le monde rural.

Dans le domaine de l'indépendance économique, l'autosuffisance et la sécurité alimentaires, l'accroissement des capacités de production en énergie, constituent un enjeu de taille. En effet, La faiblesse de la couverture des besoins alimentaires résulte d'un système productif peu performant, reste encore une préoccupation. L'espoir est cependant permis avec la réalisation des barrages de Diama et Manantali pour améliorer la couverture des besoins en céréales et en énergie.

En matière de relation avec nos partenaires financiers, il était préconisé une politique sélective d'emprunt consistant à privilégier l'endettement à long terme et à des conditions douces. Par ailleurs, l'objectif visé était la suppression de la dépendance vis à vis de l'aide budgétaire ; tout recours au financement extérieur devant être consacré au financement du développement.

Au terme du VIIIème Plan, force est cependant de constater la fragilité des performances réalisées dans le contrôle et la gestion des finances publiques. En effet, le déficit budgétaire a continué de peser sur les finances publiques, obligeant les responsables à recourir à l'aide budgétaire et à adopter, en 1993, quand les bailleurs de fonds ont réduit leur appui à l'économie, un plan d'urgence très contraignant pour le budget des ménages. Aucune aide budgétaire extérieure n'est attendue à partir d'Août 1997.

S'agissant de notre ouverture aux réseaux mondiaux d'échanges scientifiques, commerciaux et culturels, le Centre National de Documentation Scientifique et Technique

(CNDST) a réussi à parachever le schéma directeur du système national d'information et poursuit ses efforts de développement de réseaux sectoriels d'information et d'implémentation de bases de données industrielles et commerciales pouvant être consultées localement par Minitel 3020 code CNDST. Dans le courant de l'année 1996, le Sénégal, grâce aux investissements de la SONATEL pour la modernisation et l'amélioration de ses performances techniques, sera connecté au réseau INTERNET, un pas important pour entrer de plain pied dans le monde des autoroutes de l'information.

CONCLUSION

Globalement donc, le bilan du VIII^{ème} Plan, vu à travers les axes stratégiques, reste très mitigé, compte tenu de la persistance de certaines tendances lourdes. Il convient de reconnaître que ce Plan a été réalisé dans des conditions où il a fallu concilier à la fois les exigences d'ajustement structurel axés sur le rétablissement des équilibres financiers et la nécessité de donner à l'économie un rythme de croissance acceptable.

Les tentatives de la société sénégalaise d'inscrire ses évolutions dans le scénario de sortie de crise se sont heurtées à des difficultés internes, des retards dans la prise en compte des orientations du VIII^{ème} plan qui devaient l'écarter du scénario tendanciel et d'une mauvaise adaptation aux modifications survenues dans le contexte.

En effet, la chute du mur de Berlin en 1989, en consacrant la fin de la guerre froide, a entraîné la baisse de l'intérêt géostratégique et géopolitique du Sénégal. Les régimes démocratiques, multipartisans sont devenus la règle sur le continent à la faveur du mouvement de démocratisation générale des années 90. Le Sénégal a cessé par conséquent, d'être l'exception démocratique en Afrique et rencontre plus de difficultés dans la mobilisation de l'épargne extérieure.

Par ailleurs le scénario tendanciel n'a pu intégrer la résurgence des revendications identitaires et la montée des mouvements religieux comme force de proposition sur le plan international et toutes leurs implications sur le plan interne.

L'évolution de l'économie sénégalaise ne sera pas toujours dominée comme dans le scénario tendanciel, par l'arachide car la modification des prix, l'importance des cultures irriguées (céréales, maraîchage...) et l'introduction de nouvelles spéculations (pastèques ...) constituent autant de germes de changement qui préfigurent l'organisation de notre système productif autour d'autres pôles entraînants.

La dévaluation de 50% du franc CFA survenue en janvier 1994 a montré dans ses modalités comme son ampleur les limites imposées par l'appartenance à une union monétaire et soulève des interrogations que nous devons partager avec nos partenaires, quant à l'avenir de cette union dans la perspective prochaine de la création de la monnaie unique Européenne.

III. DIAGNOSTIC DE LA SOCIETE SENEGALAISE **A LA VEILLE DU IXeme PLAN**

Cette phase de diagnostic a permis de déceler un déséquilibre entre le rythme de création des richesses et celui du croît démographique et une augmentation des besoins sociaux dans un contexte de rareté des ressources publiques. Par ailleurs les acteurs principalement l'Etat et le secteur privé n'ont pu apporter une réponse satisfaisante à la faible compétitivité du système productif et à la persistance des inégalités de développement entre les régions. Malgré tous ces défis, on a noté un retard dans l'émergence de valeurs et mentalités plus propices à l'activité de production.

III.1 Un rythme de création des richesses faible par rapport au croît démographique

Le rythme d'accroissement démographique très élevé contraste fortement avec le rythme de croissance du PIB réel en baisse au cours de ces quinze dernières années . En conséquence, l'évolution annuelle du revenu réel par tête s'est réduit continuellement passant de 1,1% entre 1979 et 1983 à -1,2% entre 1989 et 1992. Cette évolution , qui suppose une répartition égalitaire , explique largement l'accroissement de la pauvreté, même si celle-ci frappe de manière différenciée les couches sociales.

III.2 Des besoins sociaux en forte croissance dans un contexte de rareté des ressources publiques

La rareté des ressources publiques du début des années 80 a entravé le développement des secteurs sociaux. En effet, la part du budget national consacrée à la santé est passée de 9% en 1970 à 6,5% en 1995, celle de l'éducation de 36% en 91/92 à 28% en 1995. Les infrastructures et les ressources humaines financières affectées à la santé et à l'éducation de la population, n'ont pas suivi le croît démographique et le déficit dans ces secteurs s'est aggravé.

Ces secteurs vivent un changement dans la modalité de prise en charge qui doit impliquer davantage les populations et les administrations régionales. De la réussite de cette mutation dépendra le développement de nos ressources humaines et partant la productivité du travail .

III.3 Une inadaptation du système productif à un marché mondial devenu plus concurrentiel

Le secteur productif est caractérisé par une faible intégration des branches. En effet, il ressort de l'analyse du TES de 1990 que 9 branches sur 12 et en particulier l'agriculture sont faiblement intégrées. Cette désarticulation qui induit un fort contenu en importation des activités de transformation, s'accompagne d'une difficulté d'adaptation aux exigences d'un marché devenu plus concurrentiel. La présence de l'Etat en tant qu'acteur et la longue tradition de protection réglementaire ont retardé l'implication du secteur privé dans un système productif marqué par un recul des activités industrielles du fait de l'inefficacité des facteurs de production, d'une absence d'intermédiation financière efficace et d'un dynamisme croissant de l'informel.

La faiblesse de la productivité des facteurs de production et le coût relativement élevé des intrants ont sapé la compétitivité de l'économie sénégalaise. Même si la dévaluation de 50% du F CFA a apporté quelques correctifs, les efforts devraient être soutenus pour sauvegarder les gains de compétitivité.

L'économie sénégalaise est dominée par le secteur informel qui, même s'il joue un rôle de régulateur des tensions sociales, exporte peu.

Le Sénégal est mal spécialisé (exportation de produits primaires et de produits à faible valeur ajoutée, importation de produits manufacturés, de biens intermédiaires, de biens d'équipement et de céréales). Les performances du secteur extérieur sont encore largement tributaires de l'évolution des cours des produits de base, ce qui illustre la vulnérabilité de notre économie.

III.4 Un essoufflement du modèle de croissance basé sur l'arachide

La fin de la garantie des prix par la France, la dégradation des terres, les aléas climatiques, la mise en oeuvre d'une politique de prix défavorable aux producteurs et l'apparition de produits concurrents (soja) sur le marché international ont constitué autant d'entraves à la dynamique de l'économie arachidière. A cela s'ajoutent les effets de la baisse tendancielle des collectes, l'importance des cultures irriguées, la substitution de nouvelles spéculations (ex. pastèque) et la privatisation prochaine de la SONACOS ... qui sont autant d'éléments qui montrent que cette culture n'est plus la branche entraînante de l'économie. Alors que la recherche développement ne joue pas encore son rôle de facilitateur de l'intégration entre les branches par la diffusion de procédés technologiques de traitement de produits primaires, cela malgré la mise en place du Potentiel Scientifique et Technique (PST). Ainsi, l'économie Sénégalaise est encore à la recherche de branches relais de l'agriculture . En dépit de leur dynamisme, la pêche, le maraîchage et le tourisme ne peuvent pas jouer ce rôle soit en raison de contraintes d'offre ou d'un effet multiplicateur limité.

III.5 Des capacités de gestion de l'économie nationale à renforcer

Les politiques et programmes avec leur différentes composantes (PAMLT, NPA, NPI...) n'ont pas donné la pleine mesure de leur efficacité. La faible performance des recettes fiscales, fortement dépendante des droits de porte, traduit le rétrécissement de la base de l'imposition en défaveur du secteur moderne et des revenus salariaux. Les revenus non salariaux et le secteur informel échappent plus facilement à notre système d'imposition. Cette situation accroît la difficulté d'arbitrage entre le remboursement de la dette, la masse salariale et l'investissement qui est en majorité du ressort de l'État. Afin d'assainir les finances publiques, une stratégie de développement des initiatives privées a été mise en oeuvre dans le cadre du Projet d'Ajustement et Compétitivité du Secteur Privé (PASCO). Pour réussir une telle stratégie, il convient de renforcer les capacités de gestion du secteur privé (pour lui permettre de répondre aux enjeux du retrait de l'Etat) ainsi que celles des administrations centrales et régionales.

III.6 Des inégalités régionales dans le développement

A la veille de la décentralisation administrative, l'inégalité de développement des régions du Sénégal constatée à travers la faiblesse voire l'inexistence d'infrastructures sociales et de production a créé des déséquilibres inter régionaux. Cette distribution très inégale des équipements et infrastructures détermine en partie la répartition démographique et pose de sérieux problème tant au niveau des besoins sociaux, qu'au niveau de la préservation du cadre de vie et de l'environnement

III.7 Des valeurs et mentalités peu propices au développement

Les rigidités structurelles des valeurs et mentalités agissent sur le processus de développement économique et social. La poussée démographique, la jeunesse de la population, la force des comportements véhiculés par les médias et l'urbanisation imposent de nouvelles valeurs ou modifient les valeurs traditionnelles sans que la famille où l'école (toutes deux en crise) ne puissent opposer une résistance conséquente.

RAPPORT DE SYNTHÈSE

INTRODUCTION

Le diagnostic socio-économique réalisé ici tente de faire ressortir les tendances lourdes de la société sénégalaise. Il rend compte des germes de changement et met en exergue les principaux atouts et faiblesses qui pèsent sur cette société. Il est fondé sur l'appréciation de la satisfaction des besoins de base d'une population dont les effectifs augmentent rapidement.

La première partie décrit l'évolution démographique à travers la croissance démographique, la structure et la répartition de la population et les flux migratoires. Elle donne des indications sur la répartition de la population sénégalaise en relation avec les flux migratoires et l'accroissement rapide de la population. Elle montre comment cette dynamique démographique se répercute sur les besoins sociaux dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'urbanisme, de l'habitat, de l'emploi, de l'alimentation et de la nutrition, de la communication sociale et des libertés démocratiques.

La non satisfaction de ces besoins crée des distorsions dans le tissu social. Elle produit un impact sur l'environnement et le cadre de vie et, enfin, remet en question le fonctionnement des systèmes ruraux et urbains. D'où l'intérêt d'examiner les causes structurelles qui expliquent la non satisfaction des besoins sociaux.

La deuxième partie traite de ces différents aspects. Elle s'intéresse aux performances économiques et aux contraintes structurelles, c'est-à-dire aux conditions économiques et sociales qui déterminent les résultats insuffisants de l'économie sénégalaise. L'analyse de ces performances par l'appréciation des faiblesses caractéristiques de la situation macro-économique, du système productif, du cadre institutionnel et juridique, est mise en rapport avec l'impact des valeurs et mentalités sur le développement économique et social.

I. TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES ET SITUATION SOCIALE

Pour marquer son engagement dans la résolution des problèmes de population, le Sénégal a adopté en Avril 1988 une Déclaration de Politique de Population (DPP). Elle vise essentiellement l'amélioration de la qualité de vie des populations, la réduction des taux de morbidité et de mortalité, de la fécondité et du rythme de croissance démographique ainsi que la mise en valeur des potentialités régionales en vue d'assurer une meilleure répartition de la population sur le territoire national.

Les objectifs démographiques ont été quantifiés. Pour ce qui est du taux d'accroissement naturel, ils sont respectivement de 2,6 % en l'an 2000 et 2,2 % en 2016, ce qui impliquerait une baisse de la fécondité qui passerait de 5,2 enfants par femme en l'an 2000 à 3,9 en 2015.

Après plusieurs années de mise en oeuvre de la politique de population, des défis majeurs continuent à se poser au Sénégal en termes de maîtrise de la croissance démographique, de création d'emplois et de mobilisation de ressources financières internes et externes pour couvrir les besoins sociaux immédiats et incompressibles. La croissance des besoins ne pourra, en effet, être arrêtée de façon immédiate car les mesures de régulation du croît démographique mettent du temps à faire sentir leurs résultats. Cependant, les besoins primaires essentiels nécessiteront des solutions urgentes au risque de compromettre la cohésion du tissu social, élément indispensable pour la réussite des réformes structurelles mises en oeuvre.

1.1. L'Evolution démographique

1.1.1. La Croissance démographique

Avec un taux d'accroissement intercensitaire (1976-1988) de 2,7 % par an et un taux de croissance naturelle de 2,9 % par an, le Sénégal connaît un rythme d'accroissement démographique très important. Depuis l'indépendance, cet indice n'a cessé d'augmenter, passant de 2,3 % par an entre 1960 et 1970 à 2,6 % entre 1970 et 1976.

Avec l'hypothèse d'un maintien du taux d'accroissement intercensitaire, la population du Sénégal est estimée en 1995 à 8,3 millions d'habitants. On peut s'attendre ainsi à son doublement tous les 25 ans, ce qui l'amènerait à près de 15 millions d'habitants en l'an 2015.

Cette dynamique du croît démographique contraste cependant fortement, avec le niveau particulièrement faible des performances économiques. Le rythme de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel a eu tendance à baisser au cours des 15 dernières années : de 3,8 % l'an entre 1979 et 1983, il est tombé à 2,6 % entre 1984 et 1988 puis à 1,7 % entre 1989 et 1992.

1.1.2 Mortalité et fécondité

La baisse régulière de la mortalité (surtout celle des enfants de moins de 5 ans) et le maintien d'un niveau relativement stable de la fécondité ont contribué au rythme d'accroissement rapide de la population. Le quotient de mortalité infantile est passé de 120 pour 1000 pour la période 74-75 à 68 pour 1000 en 1992/93. Cependant, la mortalité générale (18 pour mille) a baissé moins vite que la mortalité infanto-juvénile. Par contre, le niveau de la fécondité a très peu varié, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est passé de 6.6 enfants par femme en 1986 à 6.0 en 1992/93. Une nuptialité intense et précoce et un faible recours aux méthodes contraceptives modernes entretiennent ce niveau élevé. L'augmentation rapide de la population se traduit ainsi par son rajeunissement constant.

1.1.3. Mouvements migratoires

Les migrations internes ont dépeuplé d'abord les campagnes de leur population active. Elles ont eu, ensuite, de grandes modifications dans leurs destinations. En 1960, ce sont les régions du Cap Vert et du Sine Saloum qui ont le plus attiré les migrants internes. Ces changements s'expliquent par le début d'industrialisation de la région du Cap Vert au lendemain des indépendances et un développement de la culture arachidière qui a attiré les migrants ruraux.

La période 1970-1976 reste marquée par une diminution des migrations à destination du Sine Saloum, une accentuation de celles dirigées vers le Cap Vert et l'apparition d'une nouvelle destination, celle du Sénégal Oriental, avec la création de la Société des Terres Neuves.

Le dernier recensement est venu confirmer cette tendance migratoire vers la région de Tambacounda (ancienne région du Sénégal Oriental). Le solde migratoire de Dakar (ancienne région du Cap Vert) reste le plus élevé. Les régions de Kaolack et de Fatick (ancienne région du Sine Saloum) deviennent en 1988 des régions de départ des migrants. Les données du dernier recensement de la population révèlent de nouvelles destinations comme Ziguinchor, Diourbel et Kolda. Ce foisonnement de courants migratoires a eu pour conséquences : la rupture des équilibres écologiques, la sahélistisation du bassin arachidier et la naissance d'une mégapole, Dakar, qui est la destination finale de l'essentiel des migrants.

Sur le plan international, les statistiques de l'immigration révèlent un accueil important des étrangers à Dakar(au recensement de 1988, 122.340 migrants étrangers au recensement de 1988). L'Enquête Migration Urbanisation (EMUS en 1993) estime les sénégalais partis vers d'autres pays au cours des cinq dernières années à 132.764 dont 107.699 hommes pour 25.065 femmes. L'ensemble des sénégalais qui ont émigré entre 1988 et 1993 représentent moins de 2% de la population totale.

1.1.4. Structure de la Population

D'après les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé II (EDS-II / 1992-1993), la répartition par âge de la population révèle une proportion de jeunes relativement élevée. Cette répartition présente des disparités, en fonction des différentes zones. En considérant la répartition par sexe, la population féminine est légèrement plus nombreuse (98 hommes pour 100 femmes en 1976 et 95 pour 100 en 1988 et 91 pour 100 en 1992/93) ; cette domination est beaucoup plus nette pour la tranche d'âges des 15 - 59 ans, en milieu rural, en raison de la forte migration des actifs masculins. Cette population paraît aussi moins jeune (48,5 % des hommes ont moins de 15 ans, contre 46,3 % des femmes en 1988). Au total, les femmes dominent dans la population adulte. Elles représentent 49 % en 1993 contre 46,1 % en 1988 . Ceci s'explique par une espérance de vie plus élevée chez les femmes.

1.1.5. Répartition spatiale

La répartition de la population sénégalaise a connu de grands changements au cours des trois décennies qui ont suivi l'indépendance. Ces changements s'expliquent, d'une part, par l'accroissement rapide de la population et, d'autre part, par une intensification des flux migratoires. Il en résulte une concentration de plus en plus forte dans la partie ouest du pays, où sont localisées des régions à grandes activités économiques ou religieuses, comme Dakar, Thiès, Kaolack, Fatick et Diourbel. Elles regroupent, à elles seules en 1994 , 63,4 % de la population totale alors qu'elles ne couvrent que 18 % de la superficie totale. Ceci se traduit par de fortes disparités en terme de densité ; Dakar qui concentre 23 % de la population totale sur 0,3 % du territoire national connaît une densité moyenne de 3399 habitants au km² tandis que la région de Tamba avec 5,6 % de la population sur 30% du territoire ne dépasse pas 8 habitants au Km².

La part de la population urbaine a connu une évolution significative dans la période intercensitaire. Elle passe de 34 % en 1976 à 39 % en 1988, ce qui se traduit par un rythme élevé de croissance de l'ordre de 3,9 % par an.

Cette répartition très inégale de la population sur le territoire national et l'urbanisation accélérée constituent les caractéristiques majeures du mouvement migratoire.

La pression démographique crée des problèmes de gestion des ordures ménagères, de pollution par les eaux usées domestiques et industrielles, d'assainissement et d'approvisionnement en eau qui exposent les populations à des risques sanitaires. En milieu rural, les problèmes induits par la croissance démographique sur le cadre de vie et l'environnement sont généralement posés en termes de pression sur les ressources naturelles. Ainsi, l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles (déforestation, surpâturage) a entraîné une perte au niveau du potentiel environnemental (perte de la diversité biologique, abaissement des nappes, raréfaction des ressources halieutiques, etc).

L'assainissement en milieu rural est caractérisé par la pollution des nappes phréatiques par les latrines et l'absence d'un système approprié d'évacuation des effluents (eaux usées agricoles et domestiques, déchets). En 1991, environ 2/3 des ménages ruraux ne disposent d'aucun système d'assainissement contre seulement 15 % pour les ménages urbains. Ce secteur n'a pas bénéficié d'investissements consistants de la part de l'Etat. Seules cinq villes disposent de systèmes d'égoûts et d'évacuation des eaux usées, avec des taux de branchement compris entre 2 et 36 %. En ce qui concerne l'eau potable, le taux de branchement individuel concerne seulement plus du tiers des ménages. Le reste s'approvisionne au système de bornes fontaines des villes ou dans des puits et autres points disponibles en milieu rural.

La croissance forte de la population, certaines actions de développement comme les aménagements et la paupérisation graduelle de larges couches sociales imposent des contraintes de plus en plus lourdes aux écosystèmes. Ces processus interactifs ont des incidences néfastes sur l'utilisation des ressources naturelles. La relation entre la pauvreté et la dégradation des écosystèmes entretient un cercle vicieux dont les manifestations se révèlent désastreuses à la fois pour l'homme et la nature. Dans cette logique, les déshérités s'imposent paradoxalement à la fois comme les agents directs principaux et les victimes premières de la dégradation. Ainsi, assaillies par des difficultés sans cesse croissantes, les populations pauvres ont développé des stratégies de survie qui, pour la plupart, se traduisent par des pressions encore plus intenses sur les écosystèmes et les ressources naturelles.

1.2.8. La communication sociale

Durant ces dernières années, la communication sociale a pénétré la société sénégalaise au point de couvrir le champ culturel, politique et économique. Le secteur des relations humaines, qui n'était qu'un domaine parmi la gamme des fonctions de l'entreprise devient prééminent. Et le marketing dépasse son cadre traditionnel de promotion d'un produit pour travailler à l'image de la boîte elle-même. Le milieu politique commence aussi à s'intéresser au marketing politique pour soigner l'image de marque des leaders. La presse elle-même s'est considérablement diversifiée avec le fleurissement de la presse indépendante et, très récemment, des radios privées.

La communication était, jusqu'à une époque récente, caractérisée par une approche commerciale. En effet, dans ce type de communication les médias sont mis à profit pour servir de support à des initiatives bureaucratiques. Le procédé est simple. La radio, la presse et la télévision amplifient des campagnes visant à « persuader » des populations à apporter leur soutien à un projet en mettant en avant les bénéfices qu'elles peuvent en tirer. « Le bien-être familial » et la planification familiale offrent des exemples caractéristiques de cette situation de communication bloquée. Les médias, par le biais d'affiches, de messages à la radio et à la télévision, informent les populations de l'existence de méthodes de planification familiale, leur indiquent les centres auxquels il faut s'adresser, montrent les avantages d'une petite famille et les inconvénients d'une famille nombreuse. L'objectif d'une telle campagne est de persuader le public-cible d'adhérer à la politique de contrôle des naissances définies par les pouvoirs publics en collaboration avec des agences internationales.

Ici, deux observations s'imposent. D'abord, la politique en question a été définie en dehors des représentations construites et travaillées en permanence dans les discours quotidiens et non institutionnalisés. Les populations ne sont visées ici qu'en tant que cibles. Si l'on peut comprendre que pour des raisons méthodologiques, on puisse « cibler » un public, il n'en reste pas moins vrai que le concept emprunte beaucoup aux techniques de marketing commercial destinés à faire vendre un produit à une clientèle potentielle, consommatrice et passive.

La deuxième observation se rapporte à l'utilisation des médias pour le déploiement de stratégies visant à appuyer des actions dans les domaines prioritaires de la santé, de la nutrition, de l'agriculture, de l'éducation ou de l'environnement. Les limites constatées au niveau de l'approche directive exposée plus haut ne doivent pas amener à se détourner des moyens de communication de masse. Il s'agit plutôt d'en tenir compte pour élaborer un système de communication moins unilatéral et moins vertical.

L'analphabétisme constitue aussi un obstacle majeur à l'accès à la communication. Il ne favorise pas l'implication des pouvoirs locaux dans la gestion décentralisée du développement et ne facilite pas l'éclosion du sens civique. Les campagnes d'alphabétisation, malgré les efforts consentis, laissent une bonne partie des populations en dehors de la sphère de communication.

Du fait de l'incapacité des populations à s'informer sur leurs droits, les contre-pouvoirs tarderont à s'installer, hypothéquant ainsi le jeu démocratique. Car leurs compétences linguistiques sont annihilées par une information diffusée dans une langue à laquelle la majorité de la population n'a pas accès.

1.2.9 Les libertés démocratiques.

Le Sénégal poursuit son projet de société démocratique malgré l'existence de facteurs sociaux et traditionnels qui entravent cette dynamique. La pratique déjà ancienne du multipartisme et l'élargissement de la majorité présidentielle constituent une donne à laquelle les mœurs démocratiques semblent s'habituer.

Dans tous les domaines (politique , économique et social) l'approche participative se développe. Beaucoup d'avancées significatives s'opèrent avec la promulgation d'un code électoral consensuel , la diffusion par les média publics des messages des partis politiques et l'instauration d'instances de concertation avec tous les acteurs économiques et sociaux. Les libertés d'expression , d'association et de vote s'imposent progressivement malgré quelques pesanteurs d'ordre sociologique.

1.2.10 La Situation des groupes cibles

L'analyse de la satisfaction des besoins sociaux ne doit pas être globale. En effet la vulnérabilité aux conséquences de la crise varie selon les différentes couches sociales de la population. Les femmes ,les jeunes et les personnes du troisième âge constituent les groupes cibles dont une analyse spécifique des besoins doit être effectuée.

La famille : Selon l'enquête sur les priorités le Sénégal compte en 1991 837 000 ménages. La taille moyenne de ces ménages est de 8,7 personnes. Plus de la moitié (65%) des sénégalais vivent dans un ménage composé du chef de ménage et/ou de ses conjoints et enfants. En milieu rural, l'émigration masculine accroît le nombre de femmes chef de famille (18% des ménages dans la région de Kolda et 24% dans la région de Saint-Louis).

Confrontée à des difficultés réelles pour la satisfaction des besoins essentiels de ses membres qui sont en majorité des personnes dépendantes en charge (96,6%) , la famille n'est plus en mesure de peser sur le comportement de ses membres. Les politiques économiques n'ont pas réussi à inverser cette tendance , au contraire elles ont contribué à désarticuler davantage les règles de fonctionnement de la famille en tant que creuset de socialisation et à réduire sa capacité à résister à la destruction des valeurs socio-culturelles.

Au Sénégal, **les femmes** représentent près de 52 % de la population totale et 75 % de la population rurale. Près de 16 % des femmes sénégalaises assurent le rôle de chefs de ménage sans toutefois que leur nouveau statut s'accompagne de mesures leur permettant d'assumer pleinement cette nouvelle fonction.

La participation pleine et entière des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la vie politique, économique, civique et culturelle fait partie intégrante des droits fondamentaux de la personne qui constituent le fondement même de la citoyenneté. En vertu de ce principe, la Communauté internationale a élaboré, depuis cinquante ans, un ensemble d'instruments juridiques que le Sénégal a adoptés et ratifiés. Malgré ce dispositif juridique avec ses qualités et insuffisances, les lois prises en faveur des femmes ne sont pas appliquées en raison de leur méconnaissance par les femmes elles-mêmes et de résistances sociales, culturelles et religieuses.

L'importance de la femme sur le plan démographique ne se reflète pas au niveau de l'emploi. Ainsi sur les 68.537 agents de la fonction publique, 15 % seulement sont des femmes. La situation est la même au niveau du privé où sur les 37.000 techniciens, agents de maîtrise et cadres, 3 016 sont des femmes dont seulement 4 % de femmes cadres. Dans le monde rural, les activités des femmes sont considérables en raison du bas niveau de vie et des conditions

matérielles précaires. Elles vont de la responsabilité de chef de famille (16 % des foyers sénégalais) à l'entretien de la maison en passant par l'éducation des enfants. De plus, il incombe à la femme rurale la charge d'approvisionner le ménage en combustible, en eau et en denrées. Elles sont actives dans les secteurs agricole, artisanal et pastoral. En milieu urbain, la politique de l'emploi adoptée par l'Etat reste peu favorable aux femmes même si des dispositions ont été prises pour assurer leur promotion et garantir leurs droits. Le secteur informel est le principal pourvoyeur d'emplois pour les femmes par suite de l'arrêt du recrutement dans la fonction publique, la restructuration des entreprises para-publics et la liquidation de certaines unités du secteur privé.

La structure démographique de la population est également caractérisée par son **extrême jeunesse**, les moins de 20 ans constituant 58 % de la population. La part des jeunes de moins de 15 ans est passée de 43 % à 47 % entre 1976 et 1988. Quant à la population scolarisable (7-12 ans), son rythme d'accroissement de l'ordre de 4,2 % l'an entre 1976-1988, pose de sérieux problèmes. Les conditions économiques et sociales difficiles (PAS, urbanisation rapide, rareté des ressources) se traduisent par un fort taux de déperdition scolaire et par l'importance du chômage chez les jeunes. Ainsi, la majorité des jeunes arrivent à l'âge adulte sans avoir réuni les conditions nécessaires à leur épanouissement moral et matériel. Beaucoup d'entre eux trouvent alors un exutoire dans la délinquance, la prostitution et la toxicomanie. Le groupe d'âge des adolescents a été récemment identifié comme le plus vulnérable face à l'avancée du SIDA, ce groupe étant confronté à une sexualité et à une nuptialité précoces, en particulier chez les filles.

Ainsi les structures de protection de l'enfance sont de plus en plus sollicitées face au phénomène récent des enfants en situation particulièrement difficile résultant de la crise sociale et économique et de l'écèlement de la cellule familiale. Dans ce cadre on peut distinguer :

- **les enfants en situation de travail** estimés à 293 783 dans la fourchette de 6 à 18 ans dont 53 731 jeunes filles domestiques et 30 649 apprentis ;

- **les enfants de la rue** , en rupture avec leur milieu familial, est estimés 10 000 au moins ;

- **les enfants handicapés**, estimés à 40 000 et victimes de plus en plus , du relâchement de la prise en charge par la famille et les pouvoirs publics ;

- **les enfants placés dans les services de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)** avec , en 1994 6 912 mineurs et dans des structures privées pour des raisons humanitaires (orphelinats, villages SOS).

L'effectif des **personnes âgées de 55 ans et plus** s'élevait en 1988 à 506 680 (soit 7,3 % de la population). L'évolution rapide de cet effectif pose des problèmes économiques et sociaux majeurs (sécurité sociale , amplification des besoins sociaux , protections des populations rurales , préparation au vieillissement , etc...). Les personnes du 3^e âge ont toujours joué et jouent encore un rôle important : ils président les comités de santé, sont chefs de villages, maîtres de culte, régulateurs de la vie sociale (médiateur, facilitateur) et participent à l'éducation des enfants, perpétuent la tradition, parrainent les mouvements associatifs des jeunes, participent aux différentes campagnes. Bien que figurant parmi les onze stratégies de la déclaration de la Politique de Population, la promotion des personnes du 3^eme âge n'a pas encore fait l'objet de programmes d'action spécifique de la part du Gouvernement.

II. PERFORMANCES SOCIO-ECONOMIQUES **D'ENSEMBLE**

LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Depuis la fin des années 1980, des mutations importantes ont marqué le contexte international. Il s'agit de la montée des accords d'intégration régionale (UEMOA pour notre pays), de l'aboutissement de l'Uruguay round par la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et l'approfondissement de la déréglementation et de l'arrivée en force de pays nouvellement industrialisés. Ces faits témoignent d'une mondialisation croissante de l'économie d'une part et du renforcement de la concurrence internationale d'autre part.

Sur la période du VIIIème plan, le contexte international a fortement pesé sur l'économie et la société sénégalaise compte tenu de son degré d'ouverture. En effet après avoir marqué le pas en 1986 l'activité économique de nos partenaires de l'Union Européenne a fortement progressé jusqu'au début des années 90. Depuis la guerre du Golfe (janvier 1991), en dehors de la Grande Bretagne, ces économies sont entrées dans une phase de récession qui s'est poursuivie jusqu'en 1993. La reprise amorcée en 1994 reste encore très fragile. Aux Etats Unis la reprise de l'activité s'est confirmée en 1993, elle s'est poursuivie en 1994 avant d'amorcer un atterrissage en douceur en 1995. En Asie, le Japon amorçait en 1993 une lente sortie de la récession tandis que les autres pays de l'Asie du sud-est maintenaient un rythme de croissance très soutenu.

Nos comptes extérieurs ont subi l'évolution des marchés de changes qui ont vu le cours du dollar doubler entre le début et le milieu des années 80. La chute du dollar au milieu des années 1990 a aussi perturbé la dévaluation du franc CFA et atténué les gains de compétitivité escomptés dans la zone dollar.

La situation économique de nos partenaires économiques de la sous-région est marquée par des politiques de restructuration qui n'ont pas donné tous les résultats attendus et des transitions démocratiques difficiles à gérer.

Le marché des matières premières a continué sa baisse tendancielle malgré les hausses conjoncturelles des années 90. Les pays de l'OCDE ont aussi réduit leur demande de matière première végétale et instauré des normes sanitaires et environnementales plus draconiennes.

Au plan culturel , les influences de l'environnement international se poursuivent avec la banalisation des techniques de diffusion de l'information (satellites, antennes MMDS internet...) qui définissent un contour plus large du village planétaire dans lequel la société Sénégalaise évolue avec toutes les conséquences sur ses valeurs et mentalités.

2.1. Analyse des politiques 1980-1994

Durant les trente cinq années qui ont suivi l'accession du Sénégal à la souveraineté internationale, l'économie sénégalaise a connu une évolution contrastée. Ainsi, l'analyse des indicateurs a confirmé que l'année 1979 constitue, historiquement, une année charnière sur le plan économique et financier.

Faisant suite à une période de quatre années consécutives marquées par une forte croissance de ressources d'exportation (10 % en termes réels entre 1973 et 1977) mise à profit pour accroître les revenus trop longtemps comprimés, une nouvelle phase semble être enclenchée à partir de la fin des années 70. Elle se caractérise par la stagnation de la production nationale, la dégradation des équilibres financiers internes et la montée de l'endettement extérieur.

Ces déséquilibres financiers n'étaient pas seulement le résultat de la dégradation de la conjoncture de l'époque. Ils trouvaient leur origine dans les tendances lourdes de l'économie nationale et dans sa faible aptitude à accumuler un surplus et à allouer de façon productive les ressources extérieures. Ces rigidités structurelles entravaient les perspectives de développement et conduisaient à un point de rupture.

2.1.1. Politiques macro-économiques

De 1980 à nos jours , les politiques en vigueur ont mis l'accent sur les efforts d'ajustement qui visent à retrouver la viabilité des équilibres internes et externes. En d'autres termes, elles sont traduites par l'adoption de mesures visant l'adéquation entre l'offre et la demande. Elles ont d'abord agi au niveau de la demande globale et ensuite à la fois au niveau de cette dernière et de l'offre globale.

Les politiques de gestion de la demande : 1979-1985.

Cette période marque le début de la mise en oeuvre de profondes réformes pour contenir les déséquilibres tant intérieurs qu'extérieurs avec l'application d'une politique de stabilisation en 1978 suivie de la mise en oeuvre du Plan de Redressement Economique et Financier (PREF). Ces réformes se sont traduites par des actions de stabilisation sur la dépense publique et la demande finale.

Les grands projets de développement ont été progressivement différés, voire écartés. Les soutiens financiers internationaux furent assortis de fortes conditionnalités sur les performances budgétaires et monétaires. Ce processus d'ajustement s'est réalisé au détriment de la croissance. Au cours de la période, le PIB a crû en termes réels de l'ordre de 1,9 % en moyenne annuelle contre 3,3 % entre 1973 et 1979.

La consommation finale a cru à un rythme de 2,2 % donc supérieur à celui du PIB. La propension à consommer qui était en valeur moyenne, avant ajustement, de 0,92, s'est établie au cours de la période à 0,95 avec une pointe à 1,03 en 1981. Le taux d'investissement a connu une baisse de 6 % . Les investissements dans le secteur social ont connu une baisse plus importante par rapport à la moyenne.

Devant la persistance des déséquilibres de type structurel, il était apparu nécessaire qu'à côté de la gestion de la demande, soit mise en place une politique qui s'attaque à la racine du mal et non pas seulement à ses symptômes. En sus des mesures de gestion de la demande globale, des politiques d'offre ont été mises en place.

**Le programme d'ajustement à moyen et long termes (PAMLT) :
les tentatives de la mise en place de politiques de stimulation de l'offre, 1985 - 1992**

A partir de 1985, les actions d'ajustement structurel tendant à modifier en profondeur le système organisationnel de l'économie nationale pour en améliorer l'efficacité commencent à prendre une grande place dans les politiques économiques, en se combinant toujours avec la logique de stabilisation. Les nouvelles politiques sectorielles ont tenté d'apporter une réponse à la crise du modèle d'accumulation dans l'agriculture, dans l'industrie et dans le secteur placé sous la tutelle de l'administration. Ainsi, la sphère de l'ajustement s'est élargie dans l'espace et s'est allongée dans le temps (1985-1992). Les paramètres-clés restent les prix et les salaires, et des mesures d'incitation à la production mais aussi désormais, l'orientation sectorielle de l'investissement, l'emploi et la répartition des revenus.

Cependant, malgré la mise en oeuvre du PAMLT, l'économie sénégalaise restait toujours caractérisée par une faible et erratique croissance de son PIB (en moyenne 2,9 % en termes réels sensiblement égal au croît démographique).

Les finances publiques ont connu une amélioration notable : le solde des opérations de l'Etat (base engagement) est passé de 2,9 % du PIB en 1985 à un léger excédent 0,2 % du PIB en 1991. Le solde courant de la balance des paiements est passé de -12 % du PIB en 1980 à -3,5% en 1991.

En outre, l'investissement a quasiment stagné en volume avec un taux de croissance inférieur à 1 % au cours de la période. Contrairement à la période avant ajustement où le taux d'investissement s'était établi en valeur moyenne à 15,5 % , la période est marquée par un taux d'investissement de l'ordre de 11,8 %. L'investissement public s'est aussi inscrit dans la stagnation de l'investissement global.

La politique restrictive du crédit n'a commencé à faire sentir ses effets qu'au cours de la période 1986/90 et en fin de période où les avoirs extérieurs nets (AEN) se détériorent de moins en moins, avec cependant une décélération de l'évolution du CI pour un montant de 51 milliards de frs CFA en 1990. En totalité le crédit intérieur (CI) a connu une baisse de 6,1 %. Cette baisse est essentiellement le fait de la position nette gouvernementale (PNG) qui a décliné en valeur moyenne de 8,6 %. A cet effet, la liquidité intérieure est passée de 25,6 % en 1986 à 23 % en 1990 puis à 19 % en fin de période.

Le caractère fragile de ces résultats économiques acquis au cours de la période 1980-1992, a été confirmé par l'évolution récente de l'économie. En effet, la baisse de la production agricole en 92/93 de près de 20 % a occasionné une croissance négative du PIB (-2 %) ce qui s'est traduit par une baisse simultanée des recettes publiques et des recettes d'exportation entraînant un déficit du compte commercial d'un montant important de près de 100 milliards de F CFA.. A l'aggravation du déficit de la balance des opérations courantes, est venu s'ajouter le rétrécissement des flux de ressources extérieures en fin de période, entraînant une difficile exécution des opérations financières de l'Etat et une détérioration des avoirs extérieurs.

Le plan d'urgence de 1993 : le retour à la stabilisation et à l'assainissement

En raison des divergences d'appréciation entre notre pays et ses partenaires du développement sur l'exécution du PAMLT, le gouvernement a mis en place un **shadow program** sur l'exercice 1991/1992 de 18 mois.

La réduction du financement extérieur a entraîné, à partir de juillet 1992, une difficile exécution des opérations financières de l'Etat. En 1992, les finances publiques ont enregistré un déficit proche de 4 % du PIB, avec un déficit du compte courant de 9,3 % du PIB. D'importants arriérés de paiements intérieurs et extérieurs ont été accumulés. Les dérapages dans la politique financière et dans la mise en place de certaines mesures structurelles en 1992 et durant le premier semestre de 1993, combinés à une détérioration des termes de l'échange, ont conduit à une aggravation de la situation financière et économique du Sénégal. Pour renverser cette tendance, le Gouvernement a adopté, fin août 1993, une série de mesures internes qui ont permis de limiter le déficit budgétaire (dons non compris) à 4 % du PIB en 1993 et celui du compte courant extérieur (transferts sans contrepartie publique non compris) à 9,9 % du PIB mais la croissance a enregistré une baisse de 2,1 % en termes réels. Bien que ces mesures aient contribué à réduire ces déficits et les besoins de financement, elles n'ont pas permis d'assurer le retour immédiat à la viabilité financière, de rétablir la compétitivité de l'économie et d'assurer une croissance économique soutenue. Le plan d'urgence ayant montré ses limites, l'ajustement externe devenait inévitable.

La dévaluation de 1994 : le renforcement du processus d'ajustement structurel

Le Gouvernement, en accord avec ses partenaires de l'union monétaire, a décidé au début de 1994 d'adopter une stratégie globale d'ajustement à moyen terme. Cette stratégie s'est articulée autour de la dévaluation de 50 % du franc CFA intervenue en Janvier 1994,

d'une politique budgétaire et monétaire rigoureuse et des réformes structurelles axées sur le développement du secteur privé.

L'ajustement externe combiné avec une gestion rigoureuse de la monnaie et des finances publiques devrait permettre de restaurer la compétitivité des produits sénégalais sur les marchés tant intérieur qu'extérieur et l'opportunité de l'émergence de nouveaux créneaux de production.

Globalement, la croissance du PIB a été de 2 % en 1994; le secteur primaire a cru de 11.6 % en 1994 grâce à l'agriculture et à la pêche qui ont réalisé des taux de croissance respectifs de 18.7 % et 10.3 %. La valeur ajoutée du secteur secondaire n'a augmenté de son côté que de 1.8 % tandis que le secteur tertiaire a subi une baisse de 1.1 % compte tenu de la morosité enregistrée au niveau des branches commerce et transports.

En ce qui concerne les emplois du PIB, la consommation finale des ménages a accusé une baisse de 1.8 % en volume, l'investissement a augmenté de 1.7 % tandis que les exportations ont cru de 8 %.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, a été estimée à 33,2 % alors que l'objectif était de 35 %, elle témoigne d'une maîtrise de l'évolution des prix qui a permis de préserver la compétitivité de l'économie.

Les recettes totales et dons recouvrés en 1994 s'élèvent à 17,5% contre 16,7% en 1993 soit une amélioration de 0,8% du PIB. Les recettes totales s'élèvent à 301,5 milliards soit 13,7% du PIB. Les dépenses totales nettes ont été bien maîtrisées; pour une prévision de 428 milliards, l'exécution a été estimée à 424,8 milliards. Ainsi, le déficit budgétaire (base engagement) s'est chiffré à 1,8 % du PIB contre un objectif de 0,7 % du PIB; cette contreperformance était due en grande partie au retard enregistré dans la mobilisation des aides budgétaires. Si on exclut les dons, le déficit base engagement a atteint 5,7 % du PIB alors que l'objectif était de 4,5 %.

Les arriérés de paiements internes ont été apurés conformément au programme tandis que les arriérés de paiements externes s'élevaient encore à 45,5 milliards à la fin de 1994. Le déficit budgétaire (base caisse) a été par contre contenu dans les limites du programme de 1994 (9,3 % du PIB pour un objectif de 9,8 %).

Au niveau de la balance des paiements, le solde commercial s'est détérioré en passant de -108,3 milliards en 1993 à -129,3 milliards en 1994 traduisant ainsi, pour la première année de la dévaluation, des effets prix plus importants que des effets volume. Malgré cette situation encore difficile, le déficit extérieur courant (transferts sans contrepartie exclus) a été contenu en réalisation à 7,8 % du PIB alors que l'objectif du programme était de 9,8 %.

Dans le domaine monétaire, la politique du crédit a été élaborée et coordonnée dans le contexte plus large de l'UEMOA; le taux d'escompte de la Banque Centrale a été relevé de 4 points le 18 Janvier 1994 et porté à 14.5 %. Suite à la modération de l'inflation, ce taux a été abaissé à 9 % en janvier 1995. Les autorités monétaires ont engagé au mois d'août un programme de titrisation de la dette consolidée de l'Etat; ces titres ont été acquis par des

Avec l'avènement de la NPA en 1984, la fonction de crédit, assurée jusque là essentiellement par les sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR) et les projets, est confiée au secteur privé. La CNCAS créée dans ce cadre en 1985, constitue la pièce maîtresse du système de crédit agricole mis en place.

L'analyse des statistiques agricoles enregistrées au cours des dernières campagnes, montre que sur la période d'application de la NPA, les productions agricoles notamment céréalières ont connu une légère progression. Elles sont passées de 607.284 tonnes au cours de la campagne 1984/1985 à 840.052 tonnes en 1992/1993, soit un taux de croissance moyen de 3,1 % au cours de la période. Cette hausse est imputable à l'accroissement des emblavures en céréales au détriment des spéculations arachidières.

Concernant le riz en particulier, l'application des mesures s'est traduite par un accroissement de la production passant de 135.828 tonnes en 1984/1985 à 147.005 tonnes en 1985/1986 avant d'atteindre une production record de 193.374 au cours de la campagne 1993/1994. Depuis lors, la tendance à la baisse préoccupante de la production s'est instaurée dans la vallée du fait des modifications intervenues dans la commercialisation et la transformation et des difficultés d'accès au crédit. Ceci a été accentué par un endettement considérable des agriculteurs et le renchérissement des coûts des facteurs consécutif à la dévaluation du F CFA.

Le recul de l'arachide par rapport aux autres cultures trouve son origine dans la dégradation des conditions agricoles et pédologiques, le recul et le vieillissement de l'équipement agricole acquis avec le programme agricole, la diminution en quantité et en qualité des semences. Cependant, il faut noter que la production reste bonne chaque fois que les conditions climatiques ont été favorables. Elle a atteint 946.445 tonnes au cours de la campagne 1987/1988. L'objectif de réduction des coûts de la filière s'est poursuivi avec la réduction des coûts de fonctionnement de la SONACOS qui sera privatisée prochainement. La contrainte qui pourrait à terme se poser sur la filière avec cette option serait la baisse de l'intérêt de cette culture.

Quant à l'arachide de bouche, la production est passée de 10975 tonnes en 85/86 à 40.085 tonne en 94/95 soit une progression moyenne annuelle sur 10 ans de 11,1%. Les superficies consacrées à l'arachide de bouche ont connu durant la période une progression, passant de 19.000 ha à 35.900 ha en 94/95.

S'agissant de la filière cotonnière, la production a évolué en moyenne de 25.000 tonnes avec une percée de 50.000 tonnes au cours de la période 1991/1992. Cependant l'évolution observée ces dernières années indique une tendance à la baisse, la collecte se situe en moyenne autour de 30.000 tonnes. Cette baisse s'explique par un système de crédit inadapté et un prix relatif entre arachide et coton défavorable pour cette dernière. L'objectif de redressement économique de la filière s'est traduit par un allègement de l'encadrement, un transfert progressif des activités de vulgarisation de base et d'encadrement aux relais techniques.

S'agissant de la tomate, les productions ont été régulièrement en hausse mais se heurte à la demande industrielle. La préférence du consommateur à la tomate concentrée importée, l'importance de la fraude empêchent son expansion. La production de la canne à sucre est insuffisante à satisfaire de la CSS qui est obligée de recourir au produit fini importé pour combler le gap.

Impact de la NPA sur le crédit rural : Du fait de l'expansion des encours et du taux de remboursement du crédit, avoisinant les 90 %, la CNCA connaît de réelles difficultés. Le faible taux de remboursement du crédit et les stratégies paysannes de cantonnement et de la stratégie de sécurisation du crédit mise en oeuvre par la CNCA ont amené cette dernière à réduire progressivement le volume des crédits octroyés.

D'autres formules de crédits portés directement par les sociétés, à partir de leurs ressources propres ou des ressources obtenues du secteur bancaire existent encore.

Ce système connaît aussi des difficultés quant à la mobilisation de ressources suffisantes pour couvrir des besoins de crédits, à court et à long terme, des organisations paysannes, mais aussi du fait des faibles niveaux de remboursement des crédits. Profitant de la libéralisation, d'autres initiatives sectorielles en matière de crédits se sont développées ; elles sont le fait spécialement des organisations volontaires d'appui au développement.

Cependant, la politique de crédits appliquée jusqu'ici n'a pas eu les effets escomptés sur le crédit rural. Les facteurs explicatifs les plus importants sont :

- taux d'intérêt et apport personnel très élevés ayant entraîné un faible taux de remboursement ;
- prolifération des intervenants en la matière sans harmonisation ni coordination ;
- de délais de mise en place des crédits très longs et incompatibles avec le calendrier cultural ;
- persistance des mentalités d'assistanat acquises ;
- absence de suivi des crédits alloués aux acteurs du monde rural ayant entraîné un détournement des fonds vers d'autres secteurs ;
- faiblesse de l'épargne en milieu rural.

D'une manière générale, la NPA n'a pas réalisé les objectifs attendus. Les facteurs explicatifs les plus importants sont :

- l'absence de préparation du monde rural habitué à un système d'assistanat ;

- la non mise en oeuvre des mesures d'accompagnement nécessaires à l'application de la NPA ;

- l'absence de relais au niveau du privé lors du retrait progressif de l'Etat.

C'est pourquoi , de nouvelles orientations ont été prises dans le cadre de la Déclaration de Politique de Développement Agricole (DPDA) dont les objectifs majeurs s'articulent autour des éléments essentiels suivants : la croissance agricole soutenue, la sécurité alimentaire à travers une bonne gestion des ressources naturelles et une sécurisation foncière, l'amélioration des revenus , la promotion de l'investissement privé et l'efficacité des dépenses publiques.

Il s'agit de modifier les prix et les revenus au bénéfice des producteurs des biens agricoles, tout en assurant l'équilibre financier interne des filières.

Le Gouvernement, dans le cadre de cette politique , s'engage à libéraliser les prix et le commerce des produits agricoles et à se retirer complètement des fonctions de production, de transformation et de commercialisation au profit du secteur privé.

La Nouvelle Politique Industrielle

La Nouvelle Politique Industrielle (NPI) adoptée en 1986 visait les objectifs suivants :

- désengager l'Etat des domaines où sa présence entraîne de nombreuses interférences avec le choix et les décisions des opérateurs privés , en particulier des tâches industrielles;

- augmenter la valeur ajoutée du produit industriel et rendre le tissu industriel plus dense notamment dans les régions.

De façon plus spécifique, le Plan d'Action pour l'industrie visait par la libéralisation et une rationalisation du système de protection qui élimine les distorsions de toutes sortes , la mise en place d'une politique d'incitation et de relance du secteur industriel compatibles avec la croissance. Cette politique de libéralisation était accompagnée de mesures concernant l'amélioration des instruments de promotion de l'environnement institutionnel et de réduction des coûts des facteurs de production (main d'oeuvre et énergie). L'ensemble des mesures de déprotection mais également d'accompagnement devait entrer en vigueur entre 1986 et 1988 afin de permettre la relance à partir de 1989.

La production a reculé pendant la période couverte par le Plan d'Action pour l'industrie. Son exécution était marquée par une absence de continuité et une incohérence dans l'application des réformes prévues. Les rares mesures d'accompagnement souffrent d'un décalage entre date théorique d'entrée en vigueur et mise en place concrète. Le code des investissements de 1987 dont la gestion est assurée par le Guichet Unique , a été jugé peu incitatif à l'investissement.

Globalement , la NPI a exposé notre industrie à une situation de concurrence déloyale vis-à-vis des importations avec la levée des restrictions quantitatives effective depuis 1986. Les mesures d'accompagnement (positives) n'ont pas été prises.

Après la dévaluation, une nouvelle stratégie a été mise en oeuvre dans le cadre du PASCO (Projet d'Ajustement et de Compétitivité du Secteur Privé). Il s'agit d'une approche de développement à moyen terme fondée sur une croissance soutenue par le secteur privé dont la mise en oeuvre passe par la suppression des entraves au développement de l'initiative privée. Elle est axée sur les éléments suivants :

- l'assouplissement du fonctionnement du marché du travail,
- le renforcement de la concurrence intérieure grâce à la libéralisation des prix et la suppression des obstacles à l'entrée de nouveaux concurrents ,
- la libéralisation du commerce et la promotion des activités d'exportation ,
- l'amélioration du cadre réglementaire et juridique et des incitations à l'investissement, afin de créer un environnement de qualité permettant la diversification de la production industrielle et la création de petites et moyennes entreprises.

Dans le plan d'actions à court terme du Projet d'Ajustement et de Compétitivité du Secteur privé, l'application du principe de la liberté d'entreprise a été étendue depuis Août 1994 ; seul l'exercice des professions mettant en cause l'intérêt général (à travers la santé, la sécurité publique ou l'environnement) demeure soumis à une autorisation préalable. Dans le but d'étendre le champ d'application de la règle de la liberté d'accès aux professions industrielles commerciales et artisanales, les conventions spéciales ou protocoles d'accord ont été supprimés ou renégociés.

La politique énergétique

C'est en 1980, compte tenu du renchérissement des coûts du pétrole, que le Sénégal a élaboré une nouvelle politique énergétique (Programme de Redéploiement Energétique du Sénégal - RENES). Mis en place pour la décennie 1980/1990, il avait comme objectif principal la substitution des importations de brut.

Pour cela, la stratégie consistait à développer les ressources nationales et à les substituer aux sources d'énergie conventionnelle, mais aussi à économiser les sources utilisées. Deux contraintes majeures ont pesé sur l'exécution de ce programme :

- la difficulté de mobiliser les ressources nécessaires à la poursuite de l'inventaire des ressources ;
- les risques écologiques des combustibles ligneux et une rentabilité économique et financière incertaine pour la tourbe, le lignite, l'énergie solaire et éolienne.

Aussi les objectifs macro-économiques fixés par le programme RENES n'ont pas été atteints, car la consommation de l'énergie nationale n'a pas connu le redéploiement envisagé. Alors que le pétrole importé et les combustibles ligneux ne devaient plus représenter que 55% de l'énergie nationale en 1990, ils restent encore prépondérants, avec près de 98% de l'approvisionnement en énergie.

Au niveau micro-économique, le redéploiement s'est heurté à des contraintes financières et quatre grands projets (celui de la tourbe, des hydrocarbures, de l'hydro-électricité et du solaire) n'ont pu être menés à terme :

- la mise en valeur des gisements de tourbe disponibles dans la région de Dakar s'est avérée non rentable pour des usages industriels ou la production d'électricité, et la production de charbon de tourbe à usage domestique n'a pas encore atteint le stade d'une production industrielle ;

- le gisement de pétrole du Dôme Flore a fait l'objet d'un litige international qui a retardé tout développement des activités d'exploration et de production ; la résolution du litige sanctionnée par un accord entre les deux parties, devrait permettre une relance des activités d'exploration ;

- le projet hydroélectrique de Manantali a pris du retard en raison du caractère plurinational des décisions et de l'importance des investissements prévus, mais les études relatives à la centrale de 225 kW sont terminées et l'appel d'offre a été lancé.

Le développement de l'énergie solaire a marqué le pas en raison des coûts des installations et de la faiblesse des capitaux disponibles pour le développement de l'électricité en milieu rural.

En ce qui concerne le redéploiement de l'énergie, il convient aussi de citer la mise en exploitation, en 1987, des gisements de gaz naturel, réduisant ainsi le déficit d'exploitation de la SENELEC. Pour le programme d'économie d'énergie dans l'Industrie, le Bâtiment et les Transports, les entreprises sont en passe d'exécuter une part importante des investissements identifiés lors des audits énergétiques. Un programme de formation des charbonniers a été lancé pour améliorer de 20% le rendement de carbonisation. Au niveau des ménages, l'accent a été mis sur la promotion des fourneaux améliorés, en terre en milieu rural et des fourneaux métalliques en milieu urbain.

Le projet Énergie a permis à la SENELEC d'améliorer le système électrique et de constituer un réservoir de compétences nationales capables de prendre en charge les différents aspects de la politique de l'énergie.

La politique des transports

C'est en 1989 que le gouvernement, dans sa volonté de poursuivre la relance de l'économie, a défini une stratégie adéquate en matière de transport. En effet, à côté de l'énergie, les transports sont parmi les facteurs les plus utilisés dans notre système de production. C'est ainsi que la politique de l'Etat dans ce domaine sera abordée dans le sens de la consolidation des acquis et de la satisfaction de besoins sans cesse croissants.

Cependant des mutations ont été introduites par le PAST en 1990. L'objectif principal du PAST est de réunir les conditions d'une efficacité maximale du système au profit du secteur productif.

Les principales lacunes relevées au moment de la mise en place du PAST étaient le mauvais état des infrastructures dû à un entretien insuffisant, l'inefficacité des entreprises et des structures administratives du secteur, ainsi qu'une coordination insuffisante entre les différents modes de transport que sont les routes, le chemin de fer, le maritime et l'aérien.

Cependant, force est de constater que si l'on peut se féliciter des réalisations actuelles, il reste beaucoup à faire pour maintenir et accroître les performances du secteur. La poussée démographique, l'évolution technologique, le développement économique et social sont des facteurs qui expriment de nouveaux besoins en matière de transport.

La part du secteur des transports a été en moyenne de l'ordre de 10% du PIB sur la période 1990/1993.

Restructuration du système bancaire

C'est au début des années 1980 que l'on assiste aux premiers signes de dysfonctionnement dans les institutions financières de la zone UMOA. Les premiers palliatifs pour remédier à la pénurie de ressources et à l'insolvabilité (refinancement en dépassement de plafonds par la BCEAO, positions débitrices non couvertes sur ses livres, orientation des dépôts publics vers des établissements en cause, non versement au trésor des règlements d'imposition...) se révélèrent vite insuffisants pour redresser une situation dont les effets négatifs commençaient à gagner l'ensemble de la sphère économique. L'origine de cette crise est imputable à la dégradation de la situation financière des entreprises consécutive au ralentissement de l'activité économique, à la dégradation de la qualité du portefeuille en raison des faiblesses dans la gestion des banques. Les pouvoirs publics portent aussi une part de responsabilité dans l'échec des banques de développement. Un plan de restructuration du secteur bancaire a été alors mis en place. Ce plan reposait sur les principes suivants :

- apurement des bilans des banques ;
- mise en place de moyens financiers au profit des établissements susceptibles d'être redressés par des apports en capital ;

- maintien des seuls établissements dont la liquidité, la solvabilité et la rentabilité étaient assurées au départ ;

- important allègement des effectifs (environ 900 personnes) avec comme contrepartie, de sérieux avantages financiers par rapport au droit commun (remise de dettes, indemnités exceptionnelles, actions de formation).

Les techniques de restructuration utilisées ont été différenciées en fonction des situations particulières des établissements :

- liquidation pure et simple de SONAGA, SONABANQUE, SOFISEDIT, ASSURBANK, BSK, BNDS et USB dont les actifs et les passifs ont été transférés respectivement à la Société Nationale de Recouvrement (SNR) et au Crédit Lyonnais ;

- la réhabilitation de la BIAO-SENEGAL et de Massraf Faycal al islamique.

Ainsi, en 1993, on compte six banques commerciales en activité (trois à capitaux français, une à capitaux sénégalais, une à capitaux américains et une constituée en association avec la Tunisie et deux institutions à statut légal spécial (BHS et CNCAS). Au regard des résultats, les banques ont retrouvé la solvabilité et la rentabilité même si dans le nouveau contexte de libéralisation de la politique monétaire de la BCEAO, elles ne jouent pas entièrement leur rôle dans le financement du développement. Le crédit aux petites et moyennes entreprises est de plus en plus pris en charge par les lignes de crédit extérieures dans un contexte de surliquidité de l'économie.

Réforme du secteur parapublic

L'expansion du secteur public au lendemain de l'indépendance s'est faite plutôt par nécessité : l'Etat remplit le vide laissé par le secteur privé. A cet effet, les différentes composantes du secteur parapublic entretiennent des relations financières complexes qui se sont traduites globalement au cours de la période 1960-1980 par un transfert de ressources de l'administration centrale vers le reste du secteur parapublic. La période d'avant 1980 est ainsi marquée par l'interventionnisme de l'Etat. Il est apparent dans le secteur agricole, en vue de diversifier les productions, d'atténuer la vulnérabilité de l'économie aux sécheresses répétées. En outre, l'avance budgétaire occasionnée par la croissance des flux extérieurs (exportations et ressources extérieures) a permis à l'Etat de prendre le contrôle de grands secteurs de l'économie : production et distribution d'eau et d'électricité, filière phosphatière, filière arachidière, aval et rétrocession d'emprunts, etc.

Les charges récurrentes et la mauvaise gestion des établissements publics ont créé de nouveaux besoins de financement qui sont sans commune mesure avec l'évolution des recettes publiques.

Pour faire face à de tels besoins, l'Etat fait appel aux sources de financement extérieur provoquant ainsi une éviction du crédit pour certains secteurs productifs et une accumulation

des arrières, paralysant les circuits financiers. Il sollicite très largement les capitaux extérieurs amorçant la bombe à retardement du service de la dette.

Cette situation de déséquilibre va entraîner un changement drastique dans la gestion publique pour tenter d'enrayer l'hémorragie que subissaient l'économie et les finances publiques.

Toutefois, c'est seulement en 1985, à travers les 2^e et 3^e PAS que le vrai processus de mise en place des réformes a commencé. A cette date, le secteur parapublic au sens large, était composé de 24 établissements publics, de 5 sociétés nationales, de 61 sociétés d'économie mixte contrôlées par l'Etat et de plus de 100 entreprises dont le capital était d'environ 130 mds, et il concernait pratiquement l'ensemble des domaines d'activités : industries extractives, eau et électricité, transport, télécommunications, logement, hôtellerie, industries manufacturières, banques et assurances, commerce, etc.

Ce secteur parapublic représentait 29 % de l'investissement total dans l'économie, 17% de l'emploi, mais seulement 7 % du PIB.

La comparaison de leurs résultats avec ceux du secteur privé conduisait à constater leur productivité nettement inférieure. Cette faible productivité expliquait le lourd endettement du secteur et les pertes de plus en plus préoccupantes enregistrées par les entreprises publiques.

En dehors des carences de gestion propres aux entreprises publiques, leurs relations avec l'Etat étaient marquées par une multiplicité et l'identification de certaines formes de contrôle, certaines interventions directes de l'Etat dans leur gestion et la tendance d'endettement réciproque entre l'Etat et le secteur parapublic.

Le conseil interministériel de juillet 1985 avait opté pour un secteur parapublic plus restreint et plus performant. Pour réaliser cette option, il a été décidé de désengager l'Etat de certaines activités ne relevant pas d'une mission de service public ou pour lesquelles l'intervention étatique n'est pas indispensable parce que pouvant être mieux réalisées par le secteur privé.

De 1985 à 1991, 19 entreprises publiques sont privatisées et 11 liquidées. La rationalisation de la gestion du secteur parapublic s'est traduite par la mise en oeuvre de mesures internes aux entreprises, mais aussi par des modifications appropriées dans les relations entre l'Etat et les entreprises publiques (contrats-plans et lettres de mission).

En outre, des mesures ont permis la transformation de certains établissements publics à caractère commercial ou industriel en sociétés nationales, l'intégration de toutes les entreprises publiques de type administratif dans l'administration centrale et la réduction du rôle des organismes de tutelle.

Bien que ce soit là des efforts de désengagements notoires, l'impact du désengagement sur le total des participations de l'Etat dans le secteur des entreprises publiques est relativement modeste. Car les entreprises publiques dans lesquelles l'Etat a le plus investi ou qui recouvrent le plus de subvention d'exploitation et d'investissement demeurent dans son portefeuille. Il est donc important que la politique de désengagement se poursuive dans le sens de la privatisation afin d'insuffler de nouvelles ressources dans l'économie et rembourser une partie de la dette qui a été contractée au moment de l'installation de ces entreprises.

2.2. Le Système Productif

Le secteur productif est caractérisé par une faible intégration des branches de production et un recul important de l'agriculture comme branche motrice. En effet, il ressort de l'analyse du TES de 1990 que 9 branches sur 12 soit 75 %, et en particulier l'agriculture, sont faiblement intégrées. Cette désarticulation s'accompagne d'une difficulté d'adaptation aux exigences des marchés intérieurs et extérieurs devenus plus concurrentiels en termes de coûts de production (notamment le coût du travail) et de qualité. La présence de l'Etat en tant qu'acteur économique et la longue tradition de protection réglementaire ont retardé l'implication du secteur privé dans un secteur productif marqué par un dynamisme croissant de l'informel.

2.2.1. Situation des secteurs productifs

L'Agriculture

L'importance stratégique de l'agriculture dans l'économie doit inciter à prendre en charge certains atouts et contraintes de ce secteur. Cependant, depuis deux décennies, le secteur traverse une crise profonde caractérisée par une baisse de sa contribution au PIB qui est passé de 18,75% sur la période 1960/1986 à 11% entre 1987 et 1993.

La baisse du PIB agricole trouve son origine, notamment, dans la baisse des cours des produits de base sur le marché international, la réduction progressive des subventions et aussi les insuffisances de la politique agricole dont les tendances qui ont prévalu lors de son élaboration restent toujours valables.

A partir de 1981, le Sénégal a renforcé la priorité aux secteurs directement productifs avec comme objectifs la résorption du déficit alimentaire, le relèvement du niveau de vie du monde rural, la sécurisation de la production agricole, l'amélioration des organisations coopératives et du crédit agricole. Ces objectifs se heurtent à la difficulté d'anticiper et de gérer les fréquentes calamités naturelles (périls acridien et aviaire, prolifération des rats, inondations, etc.) et à la défaillance de l'intermédiation financière en milieu rural. En conséquence, l'investissement en matériel d'équipement agricole reste rudimentaire.

Le secteur bénéficie d'importantes potentialités. Sur les 19,7 millions d'ha que couvre le pays, 3,8 millions sont cultivables dont 2,4 millions d'ha effectivement cultivés. Le Sénégal dispose en outre de ressources hydriques souterraines importantes sur la majeure partie du territoire (nappe phréatique et le maestrichien) de même que des nappes de surface mobilisables aux fins d'irrigation. Ce qui donne à la vallée du fleuve Sénégal une importance primordiale suivie des bassins de Gambie et de Casamance.

La diversité des sols et leur vocation agricole, combinées à la différenciation climatique et la disponibilité des ressources hydriques de surface ou souterraines aboutit à la détermination de six entités géographiques toutes homogènes appelés zones agro-écologiques.

Par ailleurs, la sous évaluation des prix des produits agricoles a conduit les autorités à procéder à leur relèvement pour encourager la production et freiner les flux de migrants vers la capitale et d'autres centres urbains. Sur la grande partie des années 80, on a tenté de stimuler l'offre de production agricole et d'orienter les revenus en faveur des ruraux. Ce qui a conduit au relèvement à plusieurs reprises, des prix de l'arachide, du paddy et du coton et des céréales locales. En conséquence, le prix moyen des cultures commerciales a progressé de 13% en termes réels entre 1980 et 1987. Toutefois, devant le bas niveau des cours mondiaux depuis 1988, les autorités ont dû réduire le prix de l'arachide à la production.

Cette politique des prix du Gouvernement s'est traduite par une augmentation des prix réels de la plupart des cultures et en particulier du maïs. Conjuguée avec la baisse des salaires réels des urbains, la hausse des prix agricoles a opéré un retournement de tendance des termes de l'échange en faveur des ruraux. Si cependant les revenus des paysans ont enregistré une hausse par rapport à ceux des citadins, ils ont diminué en valeur réelle par rapport à leur niveau des années 60.

Cette baisse du revenu réel des paysans a provoqué la réduction très sensible de l'utilisation des intrants agricoles. Ce qui explique la baisse de la production agricole qui n'a pas dépassé le croît démographique sur la période 1980/1994. La contribution du secteur agricole au PIB n'est plus que de 11% entre 1987 et 1993 contre 18,8% entre 60 et 86.

A cet effet, la dégradation de la valeur ajoutée agricole trouve son origine notamment dans la baisse tendancielle des cours des produits de base sur le marché international, la réduction des subventions, et aussi le manque de compétitivité du secteur. Ce qui contribue à comprimer les revenus réels.

Le déficit alimentaire s'aggrave du fait de la forte croissance démographique et l'urbanisation accélérée, la société sénégalaise devenant de plus en plus urbaine que rurale.

Bien que le pays dispose d'un certain nombre d'atouts sur lesquels peut s'appuyer le développement agricole, ce secteur est confronté à plusieurs contraintes :

- saturation et dégradation des terroirs qui risquent d'être irréversibles dans le bassin arachidier ;

- transfert de technologies et de connaissances souvent inapproprié et sans rapport avec les niveaux des ressources tirés de l'exploitation agricole ;

- accès difficile au système de crédit mis en place ;

- existence de problèmes fonciers risquant d'entraver la promotion des privés en particulier dans la vallée du fleuve Sénégal ; il s'agit de :

- la loi sur le domaine national limitant l'appropriation privée de la terre ;
- le système de cession des terres dépendant de communautés rurales dont le niveau d'alphabétisation est faible ;
- l'interdiction de transaction des terres cultivables décourageant la mise en oeuvre de gros investissements ; le simple droit d'usage admis par la loi pouvant constituer un élément de découragement pour les entreprises privées voulant investir dans l'agro-industrie ;
- le coût élevé des aménagements fonciers ;
- l'absence de titre foncier ou non reconnaissance du mode d'appropriation foncière pour stimuler les investissements.

Concernant la filière céréalière, ces contraintes sont entre autres :

- les calamités naturelles (périls acridien et aviaire, inondation et rats) ;

- la qualité douteuse des aménagements privés et leur multiplication favorisant l'agriculture itinérante.

Concernant la filière arachidière, la baisse de la production résulte , entre autres , de la conjugaison de plusieurs facteurs :

- vétusté du matériel agricole ;

- prix relatif au producteur n'incitant pas des emblavures importantes ;

- non disponibilité en quantité suffisante des semences de bonne qualité ;

Les contraintes de la filière cotonnière, quant à elles, se résument à :

- la baisse de la production cotonnière qui résulte des modifications intervenues dans le système de crédit jusque là administré par la SODEFITEX ;

- la concurrence avec l'arachide dans la zone cotonnière en cas de variation de prix ;

La Pêche

La pêche a connu une croissance régulière qui la place aujourd'hui au premier rang de l'économie nationale en terme de recettes d'exportation. Avec une façade maritime de près de 700 Km, ce sous-secteur peut servir de catalyseur à l'industrie de transformation et assurer le marché intérieur en produits frais de qualité.

La pêche artisanale connaît un développement soutenu depuis les années 70 grâce à la motorisation et à l'introduction de nouvelles techniques de pêche et aussi grâce aux mesures incitatives. En effet, les mises à terre sont estimées à 398 110 tonnes en 1994 contre 354 310 en 1990.

La pêche industrielle, quant à elle, est restée stable de 1984 à 1986 avec une moyenne de 112.000 tonnes. Cette production est passée à 138 525 tonnes en 1991 et tombe en 1994 à 114 276 tonnes. Cette baisse est en grande partie imputable à l'augmentation des prises de la pêche artisanale qui exploite le même stock, à la diminution du nombre d'unités de pêche et à la vétusté de la flotte. Mais l'existence de marchés extérieurs incitatifs et d'infrastructures portuaires constitue des atouts appréciables pour augmenter la valeur ajoutée des produits tout en améliorant la productivité de la main d'oeuvre.

La contrainte de renouvellement du stock, le développement de la pêche à l'explosif et de la pollution de nos côtes sont des facteurs qui, à terme, peuvent gêner le développement de ce sous secteur. La réalisation d'investissements importants dans un environnement devenu plus concurrentiel peut accroître nos capacités d'exportation notamment vers les pays européens pour lesquels le respect des normes est une exigence première.

Les ressources halieutiques s'épuisent rapidement notamment du fait de la pêche industrielle, de techniques de pêche décriées (mailles non conventionnelles, utilisation de la dynamite) et la pollution (rejets industriels) et la surexploitation de certaines espèces. Dans le domaine maritime, les mises à terre sont officiellement estimées à 100 000 tonnes en moyenne par an.

La production des eaux continentales est estimée à 33 000 tonnes par an. Elle est passée de 20 000 tonnes en 1969 et à seulement à 8 000 tonnes en 1988 au niveau du Fleuve Sénégal et de ses défluent. Cette régression des captures au niveau du plateau continental est due au déficit pluviométrique de ces dernières années, à la modification des régimes hydrologiques des principaux cours d'eau et à la pollution chimique. En outre, le caractère inadéquat de la réglementation, la mauvaise organisation des pêcheurs et l'usage de méthodes d'exploitation inappropriées font que la pêche continentale ne connaît pas encore un développement à la mesure de son potentiel.

Les Forêts

Le secteur forestier contribue au maintien et à l'amélioration de la fertilité des sols, à la satisfaction des besoins énergétiques et en matériaux ligneux divers, à l'alimentation, à la santé et à l'habitat, à l'augmentation du potentiel pastoral et au maintien d'un environnement plus propice au développement. Le secteur comprend deux domaines :

- le domaine classé composé de forêts classées, de périmètres de reboisement et de restauration, de réserves naturelles intégrales, de parcs nationaux et de réserves spéciales, avec une superficie de 6.237.648 ha, représentant 31,7% de la superficie du pays ;

- le domaine protégé qui correspond aux formations forestières non classées et non comprises dans les terres du terroir aménagées à des fins agricoles et pastorales.

Un plan directeur de développement forestier (PDDF) mis en place en 1981 a permis d'aboutir aux résultats suivants :

- le reboisement de 159 000 ha contre 10.600 ha entre 1971 et 1980 ;

- la conservation des eaux et des sols à travers un programme de fixation des dunes sur 900 ha et un programme de brise-vent dépassant 1.550 km en 1992 ;

- la lutte contre les feux de brousse : les superficies incendiées sont passées de 115.063 ha en 1981 à 48.121 ha en 1991.

Malgré ces résultats acquis dans le cadre du PDDF, la superficie des formations forestières ne cesse de régresser, passant de 12,7 millions d'ha en 1981 à 11,9 millions d'ha en 1991, soit une déforestation nette de 80.000 ha par an.

S'agissant des ressources ligneuses, elles se dégradent de plus en plus avec une surexploitation évaluée à 2 millions de m³ par an, sur une potentialité de 8.638.000 m³.

Le développement du secteur forestier repose sur un certain nombre d'atouts :

- un contexte biophysique favorable au développement de la foresterie ;

- une disponibilité en terre avec une superficie des zones classées de 62.376 km² et un potentiel de 120.000 ha intégrales ;

- une position géographique qui offre une diversité climatique, édaphique et floristique très variée.

La diversité des habitats (deltas, cordons dunaires, côtes sableuses, mangroves, forêts périguinéennes, savanes sahélo-soudaniennes à Soudano-sahéliennes) offre une faune importante et variée (au moins 169 espèces de mammifères et près de 450 espèces d'oiseaux). A

l'exception du domaine sahélien la quasi-totalité de ces biotopes est représentée par des échantillons à travers un réseau d'aires protégées de six parcs nationaux et de trois réserves naturelles. Ces sanctuaires, derniers et uniques refuges du patrimoine biologique naturel national, ont été érigés pour certains en réserves de la biosphère (Niokolo Koba, Delta du Saloum et forêt classée de Samba DIA) ou en sites du patrimoine mondial de l'humanité (Niokolo Koba et Djoudj).

Cependant le développement du secteur est entravé par la baisse de la pluviométrie enregistrée au cours de ces dernières années et qui s'est traduite par une diminution de la nappe phréatique, la salinisation et l'acidification des sols. Au plan institutionnel, l'absence d'une structure transversale de coordination des différentes politiques sectorielles mises en oeuvre a largement contribué à générer des incohérences et gaspillages de ressources financières dont une partie a été mobilisée par l'Etat. Au niveau des règles juridiques, l'existence d'une pléthore de textes combinée à l'insuffisance des lois et au déphasage entre les codes et leurs décrets d'application, pénalisent le fonctionnement des structures chargées de la gestion des écosystèmes. En outre, l'information environnementale est encore confinée à un niveau difficilement accessible aux bénéficiaires potentiels qui n'ont jamais été suffisamment impliqués dans la formulation des objectifs et stratégies.

Hydraulique rurale et agricole

Les sécheresses cycliques ont provoqué la baisse de la nappe phréatique avec comme conséquence le tarissement des puits et la remontée de la langue salée à l'intérieur des terres.

L'avènement de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA) en 1981 a apporté de grands espoirs dans le sous-secteur avec la réalisation de vastes programmes d'hydraulique villageoise et pastorale.

Une politique de gestion et de maintenance des infrastructures hydrauliques a été mise en oeuvre pour sécuriser l'approvisionnement en eau des populations et du cheptel.

Ces programmes ont permis de passer de 107 forages motorisés en 1981 à 749 en 1995, auxquels il faut ajouter des milliers de forages-puits équipés ou non de pompes manuelles. Ce patrimoine offre une capacité de production de 250.000 m³ par jour, ce qui se traduit par un taux moyen de desserte de 25 litres par jour et par habitant. Cependant, malgré les efforts consentis, il importe de consolider les acquis et de continuer de nouvelles réalisations pour atteindre d'ici l'an 2000, l'objectif de 35 litres par jour et par habitant recommandé par l'OMS.

Mais avec la multiplication des points d'eau en rapport direct avec la croissance de la demande, l'Etat n'était plus en mesure d'assurer les dépenses récurrentes. Alors il a responsabilisé les usagers à travers les comités de gestion des forages qui prennent actuellement en charge la totalité des coûts d'exploitation et une petite partie des coûts d'entretien.

En hydraulique agricole, en plus des grands ouvrages de Diama et de Manantali terminés en 1988, les barrages d'Affiniam, de Guidel et d'Anambé et plusieurs digues anti-sel

ont été construits. Ceci augmente considérablement , avec l'ouvrage des vallées fossiles , notre potentiel de ressources en eaux souterraine et de surface. Ces ouvrages permettent d'envisager dans le nord une irrigation, compatible avec les exigences de la présentation de l'environnement, en toute saison de 88.000 ha avec la mise en oeuvre du PDRG et dans le sud une récupération des terres salées de mangrove ou de bas fonds et une valorisation des terres douces de versants.

La mise en service des barrages de DIAMA et MANANTALI et l'aménagement de périmètres irrigués ont profondément modifié le fonctionnement hydrodynamique naturel du fleuve et entraîné la simplification de l'écosystème et la perturbation de l'activité socio-économique. Les incidences sur le milieu naturel sont perceptibles sur la quantité et la qualité des eaux, sur les sols et la végétation.

Au niveau des eaux souterraines , la suppression des inondations saisonnières occasionnées par les crues, conjuguée au déficit pluviométrique a eu pour conséquence la non recharge de la nappe qui constitue souvent la principale ressource en eau des populations et du bétail. En outre, au rabattement de la nappe s'ajoute la contamination de celle-ci par le biseau salé, ce qui rend les eaux impropres à l'irrigation en aval de DIAMA. Ainsi, le Gandiolais qui s'étend sur les marges maritimes du Delta est fortement contaminé par les concentrations en sel qui dépassent les seuils de tolérance admis pour les différentes cultures maraîchères cultivées dans la zone.

Pour les eaux du surface , les lachures d'eau effectuées à partir de Manantali, estimées à près de 9 milliards de m³, posent de sérieux problèmes de protection civile (inondations à Saint-Louis, Matam, Dagana) et créent une érosion hydrique qui risque de dégrader les terres cultivables et par conséquent entraîner le défrichement des zones marginales boisées.

Les eaux de surface sont aussi fortement polluées par les ordures, les substances chimiques issues du développement des périmètres irrigués et de l'agro-industrie. L'absence d'un système de drainage approprié pour évacuer les eaux usées agricoles accentue la salinisation des terres.

L'apparition de la salade d'eau ainsi que d'autres végétaux flottants à Dagana, sont des signes apparents du processus de dégradation et d'eutrophisation du Lac de Guiers.

Tout autant que les eaux, les ressources pédologiques sont durement affectées. La composante pédologique, essentiellement constituée par un matériau dunaire , s'appauvrit davantage à cause de la rétention du limon et des matières charriées autrefois en hautes eaux par le fleuve et dont le rôle était capital dans la pédogenèse.

Aujourd'hui, du fait de la nouvelle situation, l'extension des tann vifs, dont la cristallisation du sel en surface inhibe le développement des végétaux dans le delta, se fait au détriment des tann herbeux de la mangrove.

La disparition des foyers végétaux est , parmi d'autres conséquences , l'une des plus visibles. Les barrages commencent à transformer l'écologie de toute la zone. Non seulement, le développement de conditions abiotiques a vu la disparition de beaucoup d'espèces et par conséquent une progressive simplification de l'écosystème, mais les défrichements consécutifs aux retenues d'eau ont entraîné la destruction de plus de 50.000 ha de forêts rien qu'au niveau de MANANTALI. En outre, les parcs nationaux (zones humides d'importance internationale du Djoudj et de la langue de Barbarie) sont exposés et la biocénose menacée.

Les modifications écologiques inhérentes aux aménagements hydroagricoles ont aussi des répercussions évidentes sur la santé des populations avec le risque d'apparition ou de recrudescence de certaines maladies liées à l'eau. Cette menace est d'autant plus grande que cette zone, déjà sous-équipée sur le plan sanitaire, est appelé à connaître une forte concentration humaine.

Le paludisme qui était responsable de 13% environ de la mortalité générale dans la vallée avait vu sa prévalence baisser avec la pluviométrie. Avec le développement de l'irrigation, il est devenu méso- à hyperendémique et est responsable de 15% des décès.

En ce qui concerne les bilharzioses, plus de 2 millions de personnes sont exposées à l'infestation selon l'OMS. La forme urinaire est actuellement en extension. On signale des taux de 15 à 44% dans la moyenne vallée et près de 78% dans le haut bassin. Pour la forme intestinale, le mollusque hôte intermédiaire du parasite a été retrouvé dans les mares, marigots et canaux d'irrigation et de drainage du Delta. Elle pourrait donc éclore avec l'arrivée de populations venant des foyers signalés dans les régions de Tambacounda et de Thiès.

La création de conditions favorables (un courant d'eau fort) et la proximité du foyer de Bakel peuvent entraîner l'apparition et le développement de l'onchocercose tout le long de la vallée. Or, cette affection est la plus compromettante pour la réussite du plan d'aménagement du bassin du fleuve Sénégal.

L'extension des autres filarioses est aussi à craindre : c'est le cas de la filariose de Bancroft transmise par les mêmes vecteurs que le paludisme et déjà signalée à Guédé-Chantiers.

La Trypanosomiase humaine n'est pas encore signalée dans la vallée, mais des risques d'extension à partir de la rive sénégalaise de la Falémé existent.

La situation hydrologique créée dans la vallée a enfin, une incidence manifeste sur la dynamique socio-économique.

Jusqu'en 1978-79, les techniques culturales étaient semi-intensives, ne nécessitant qu'une quantité de travail relativement modérée (1.033 heures/ha pour le riz en moyenne, soit 189 journées de travail ; 1796 heures/ha pour la tomate, soit 251 journées de travail). Aujourd'hui, avec l'évolution des superficies irriguées, le changement de calendrier cultural a

entraîné la régression des systèmes traditionnels et le dépeuplement progressif des terres du DIERI par adhésion , volontaire ou involontaire , des populations dont les périmètres irrigués constituent la seule alternative pour perpétuer leur appartenance à la terre. Ainsi , les changements que l'extension des périmètres irrigués ont provoqués dans la distribution et l'organisation des populations humaines sont perceptibles au niveau des systèmes de production. L'intensification des cultures et le rythme de travail imposé ont entraîné une spécialisation agricole (ouvriers agricoles mobilisés en permanence) au détriment du système saisonnier traditionnel. Cependant les revenus de ces ouvriers agricoles d'un type nouveau sont aléatoires et les charges d'aménagements et coûts de production, dans l'optique du désengagement de l'Etat avec la N.P.A, sont difficilement supportables. Alors que dans le système traditionnel, malgré les incertitudes de la culture pluviale ou faiblement irriguée, les activités alternatives permettaient de pallier les baisses de production.

Hydraulique urbaine et Assainissement

L'alimentation en eau des populations urbaines est assurée par la SONEES qui gère et exploite 49 centres de distribution urbains dont ceux de l'agglomération dakaroise sont les plus importantes.

Depuis les années 80, l'alimentation en eau potable (AEP) de Dakar se caractérise par une insuffisance toujours croissante des volumes d'eau distribués par rapport aux besoins des populations. Le déficit en 1993 était de 90 000 m³/jour, les besoins moyens de 280 000 m³ par jour alors que la production ne dépassait guère 190.000 m³/jour. Ce déficit est aggravé par les pertes d'eau à Dakar de l'ordre de 6 000 m³ / jour. Les causes principales des fuites sont dues pour la plupart à la vétusté des réseaux et branchements, aux mauvaises conditions d'exploitation , à la mauvaise réalisation de certains travaux de réseaux et branchements et aux casses fréquentes importantes. A Dakar 93% des fuites concernent les branchements contre 6,7 % pour les conduites de distribution. Un programme de diminution des pertes d'eau (lutte contre les fuites d'eau) au niveau des casernes, hôpitaux, écoles, administrations a permis de ramener la pertes d'eau de 6 000 m³ jour à 450 m³ jour.

En 1994, le déficit était estimé à 100 000 m³/jour. Cette situation préoccupante a fait l'objet durant la période 1980/90 de plusieurs études et des mesures suivantes :

- « Phase urgente » (déficit abaissé de 32 % en 1991 à 23 % en 1992) ;
- « Phase intérimaire » (en cours pour réduire le déficit à 20 %) et
- le « Canal du Cayor » pour effacer le déficit durant les 40 ans de durée de vie de l'ouvrage.

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable dans les centres urbains régionaux, 33% de la population disposent d'un branchement sur le réseau de distribution. Le reste s'alimente aux bornes fontaines ou utilise des puits privés.

Les actions entreprises en vue de satisfaire les besoins en eau potable ont corrélativement accru les rejets d'eaux usées tant domestiques qu'industriels. Seules cinq (5) villes (Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Thiès et Louga) possèdent un système d'assainissement. En 1993, le taux de déserte par rapport à la population totale était de 30 %. Il faut reconnaître que le développement du système collectif n'a pas pu rattraper la croissance urbaine.

Cependant les projets phase intérimaire et canal du Cayor ont nécessité au préalable une réforme institutionnelle du sous secteur de l'hydraulique urbaine ayant abouti à la création d'une société de patrimoine (SONES) et de sociétés d'exploitation (exemple la Sénégalaise des Eaux).

Industrie

La situation du secteur industriel est caractérisée par de nouvelles potentialités liées au contexte de la dévaluation et à l'instauration d'un climat favorable au marché. En effet le Sénégal dispose de matières premières agricoles, minières, forestières et halieutiques importantes qui peuvent aider à la synergie entre les branches. Pour certains produits, la filière complète existe notamment le textile, l'arachide, le phosphate, mais des possibilités de diversification demeurent toujours inexploitées. Ces potentialités ne peuvent se développer sans une modernisation de l'appareil de production, ce qui pose le problème du financement long et de l'accroissement de la capacité managériale des chefs d'entreprises.

Tout en ravivant la concurrence entre les entreprises du secteur industriel et en voulant réduire les facteurs de distorsion dans l'allocation des ressources, cette politique devait s'accompagner de :

- la suppression des surcoûts induits par le coût de l'énergie et l'existence de monopôles intervenant en amont dans la fabrication ou la distribution de certains produits ;

- l'amélioration des conditions générales dans lesquelles se déroulent les activités industrielles tant au niveau de l'environnement institutionnel qu'à celui de la fourniture des facteurs techniques de production.

En 1987, le nouveau code des impôts a procédé à l'élimination de nombreuses exemptions, à l'allègement de la fiscalité sur l'épargne et a instauré un système d'amortissement accéléré.

Cette redéfinition de la politique industrielle comportait plusieurs éléments novateurs à vocation structurelle. L'ouverture des frontières, ne peut contribuer efficacement à la restauration de la compétitivité que si les coûts internes s'alignent sur les coûts des producteurs étrangers. Or de nombreux mécanismes économiques au cours de la période (1986-94) ont empêché la réalisation de cet alignement.

D'abord la non-répercussion de la baisse du cours des produits pétroliers a imposé des surcoûts nuisibles à l'ajustement des coûts de production. Car la recherche à tout prix et à court terme du rééquilibrage des finances publiques, a maintenu à un niveau élevé le coût de l'énergie qui dérive d'un cours du baril du pétrole à \$ 40 et d'un dollar à 550 FCFA en août 1985. Les prélèvements grevant les coûts de production du secteur moderne se sont aggravés, apparaissant comme un appoint substantiel pour les recettes de l'Etat de l'ordre de 45 milliards par an. L'énergie chère constituait ainsi un repoussoir pour un éventuel investisseur étranger intéressé par une implantation au Sénégal.

A cela viennent s'ajouter, les coûts élevés de l'eau, des télécommunications et des transports, à cause de la politique des prix et l'inefficacité des services. D'après l'étude de la Caisse Française de Développement (CFD), les télécommunications à partir du Sénégal vers le Royaume-Uni et l'Allemagne coûtent respectivement 36,8 % et 133 % plus cher que celles de ces pays vers le Sénégal. Le coût des expéditions des marchandises à destination du Sénégal sont de l'ordre de moitié de ceux en provenance du Sénégal. Ceci s'explique par l'existence d'accords internationaux passés entre des sociétés de transport maritimes basés en France et les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Concernant les coûts de l'énergie, des palliatifs ont été mis en oeuvre à savoir la mise en place de tarifs préférentiels à partir de 1991 pour des secteurs tournés vers l'exportation et gros consommateurs d'énergie tels que la société de phosphate de Taïba, réduction de l'ordre de 20%. Toutefois, l'observation la structure des prix des combustibles au premier trimestre de 1992 montre que par rapport aux prix à la consommation, la fiscalité représente encore 48% du prix du diesel et plus de 50 % du prix des fuels. Cette charge en partie définitive, donc grève les prix de revient, puisque la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) n'est que de 6,5% du prix à la consommation.

Ensuite, la contrainte de la main d'oeuvre fait apparaître trois aspects : les salaires réels élevés, une faible productivité et la rigidité du marché du travail. Le niveau élevé du salaire réel ne traduit pas, sur le marché du travail, l'excédent de l'offre sur la demande. Une étude de l'Organisation Internationale du Travail a constaté qu'en 1986, le salaire moyen annuel des ouvriers spécialisés et semi-spécialisés était plus élevé au Sénégal qu'en Malaisie pour tout le secteur manufacturier, alors que le revenu moyen par habitant était trois fois plus élevé en Malaisie, ce qui implique soit que la productivité est substantiellement moindre au Sénégal qu'en Malaisie, soit que les travailleurs occupés sont beaucoup moins nombreux au Sénégal.

Les rigidités du marché du travail et en particulier celles qui concernent les contrats à durée déterminée ont transformé le prix du travail généralement considéré comme un coût variable en un coût de production fixe.

L'importance du niveau des prélèvements du fait de la politique des prix, les contraintes au niveau de la main d'oeuvre, étaient une véritable invite à « l'informalisation » de l'économie. Car les conséquences de la nouvelle politique industrielle ont occasionné la fermeture de nombreuses entreprises industrielles (la fermeture de Bata, le ralentissement de la production du secteur textile, etc). Avec le désengagement de l'Etat entraînant la liquidation de près de neuf

entreprises et la privatisation d'une dizaine d'autres , on a assisté à une forte montée du chômage. Dès lors les revenus salariaux distribués ont rendu plus étroits les débouchés sur le marché intérieur et ont fait entrer l'économie dans un processus "d'informalisation" poussée. En effet, l'économie est marquée par une croissance du secteur informel qui l'a quelque peu stimulé et qui a contribué à absorber un certain nombre de nouveaux venus sur le marché de l'emploi. Les entreprises du secteur informel paient des salaires réels inférieurs par rapport à ceux fixés par l'Etat et d'une manière générale ne respectent pas les dispositions du code du travail.

Mines

Le sol et le sous-sol sénégalais recèlent des ressources énergétiques et minières très variées :

- substances utiles et matériaux de construction (sable titanifère, calcaire, basalte et près de 1,415 Millions de tonnes de marbre) ;
- pétrole, huile et gaz : le gisement du dôme flore est estimé à près de 100 à 200 millions de tonnes de pétrole ;
- tourbes et lignite (les tourbes de Niayes sont estimés à 52 millions de m³) ;
- les mines d'or de Sabodola représente 14,2 tonnes ;
- 700 millions de tonnes de fer au Sénégal Oriental ;
- d'importants gisements de phosphates (notamment ceux découverts dans le département de Matam).

Cette diversité des ressources a été à l'origine de la création de sociétés de recherche et d'exploitation telles que PETROSEN, SSPT, ICS, CTS, CSPT, SIES, SABODOLA, MIFERSO. Ces sociétés se heurtent au coût élevé des investissements nécessaires à la prospection et à l'exploitation et à la difficulté de la promotion du sous-sol du fait de la concurrence internationale.

Le renforcement de la valeur ajoutée des produits par une fusion des sociétés de la même filière est en cours. Il permet notamment pour le phosphate de contourner la présence de cadmium dans les phosphates de chaux , qui constitue un handicap sérieux pour la pénétration du marché Européen.

Energie

Le Sénégal dispose d'un important potentiel hydroélectrique et d'appréciables ressources locales de substitution aux produits pétroliers importés (tourbes, pétrole, dôme-flore, lignite, gaz naturel). Les recherches entreprises en 1973 avait permis de déceler certains gisements. La recherche pétrolière qui avait débuté depuis 1968 au large de la Casamance

(dôme flore) faisait état d'un gisement de 100 à 200 millions de tonnes. Des strates de lignite et de la tourbe furent mises en évidence dans différents endroits. La ressource qui constitue celle de l'avenir est l'hydroélectricité. De ce point de vue , les deux fleuves que sont le Sénégal et la Gambie avec leur affluents , ont un potentiel de plus de 3500 MW.

Le Sénégal fait face à deux problèmes majeurs que sont une consommation élevée de charbon de bois (60% du bilan énergie nationale) et une dépendance vis-à-vis des importations de pétrole

En tant que facteur de production, poste important des dépenses des ménages (électricité, carburant, eau) et principal pourvoyeur de recettes non fiscales, l'énergie se situe à un point central du système de production. Au cours du VIe Plan, le second choc pétrolier de 1979 est venu perturber les actions entreprises. C'est pourquoi le Programme de Redéploiement Energétique du Sénégal (RENES) mis en place en vue de réduire la consommation d'énergie d'origine pétrolière et d'engager des actions de redéploiement vers d'autres sources n'a pas donné tous les résultats attendus.

Le sous-secteur du pétrole est marqué par la vétusté des installations de la SAR ainsi que les distorsions dans le marché (monopole de fait de la SAR , cartellisation du transport et de la distribution des produits d'hydrocarbures, non indexation des produits sur les cours mondiaux). Cette situation se répercute sur le sous-secteur électricité. La fourniture d'énergie électrique connaît un important déficit du fait des problèmes de gestion, du vieillissement des équipements et des pertes techniques et autres (de l'ordre de 20 %) qui constituent autant d'entraves à l'accroissement de la capacité de production de la SENELEC estimée à près de 40 Mégawatts en 1994.

La consommation finale d'énergie conventionnelle se répartie entre les industries grandes consommatrices (23 %), la pêche (9 %), le transport (53 %) , les ménages et autres (15 %). Au niveau du prix, la part des produits pétroliers et de l'électricité dans les charges des entreprises reste toujours élevée. Cette situation est due , pour une large part , à la lourdeur de la fiscalité qui frappe les produits importés servant à produire l'énergie conventionnelle. Ce coût réduit de façon importante la compétitivité des entreprises. Les coupures fréquentes d'électricité et l'incapacité de la société nationale à répondre à tout moment à une demande (en moyenne et haute tensions) découragent les investissements.

Les ménages (surtout urbains) subissent aussi le coût de l'électricité. Leur consommation d'énergie conventionnelle est faible mais à eux seuls, ils consomment près de 95% du Gaz de Pétrole liquéfié (GPL). En milieu rural, l'utilisation de l'énergie primaire est encore importante. Au total, en 1990, les combustibles domestiques à sources d'énergie primaire consommés par les ménages représentent 96 % du total de l'énergie primaire. Une telle situation est lourde de conséquence, sur l'environnement, c'est pourquoi depuis 1974, l'Etat avait initié une politique de butanisation pour éviter d'accroître la pression sur les ressources naturelles. Avec la dévaluation de 1994, cette option s'est renforcée: ainsi, le prix du GPL n'a augmenté que de 30%, alors que celui du charbon de bois a été multiplié presque par deux. En dix huit ans, les ventes locales de GPL sont passées de 2753 tonnes en 1974, à 40500 tonnes en 1992. La percée de l'énergie solaire dans les mœurs surtout en milieu rural, la forte pénétration de la butanisation au niveau des ménages urbains ainsi que l'adoption du code forestier responsabilisant davantage les populations dans la gestion des ressources de leur terroir témoigne d'une volonté de développer le secteur sans compromettre l'environnement.

Tourisme

La position géographique du Sénégal avec ses 500 Km de côte accessible toute l'année, la qualité de ses plages, et l'existence d'aéroport international le prédisposent à un bon développement du secteur touristique. En effet, ce secteur occupe la 2e place en matière de recettes après la pêche. Grâce à certaines actions de promotion, le secteur a pu enregistrer en 1994 des recettes brutes de l'ordre de 53 milliards en utilisant directement ou indirectement près de 22 300 emplois. Son apport à la balance de paiement est l'ordre de 30 milliards.

Entre 1980 et 1990, la capacité de l'offre touristique a augmenté de 50,2 %. Le nombre de chambres de 61,2 % et la capacité-lits de 62 %. Cette tendance est due à l'option de décentralisation et de diversification de l'activité touristique au niveau de la Petite Côte et de la Basse Casamance (villages touristiques). Cependant, il traverse une grave crise du fait de l'accumulation de difficultés tant conjoncturelles que structurelles (coûts élevés des facteurs de production).

En ce qui concerne la demande, après une progression constante jusqu'en 1984, on a noté, à partir de 1985, une tendance à la baisse. C'est au niveau des croisiéristes que l'évolution a été critique. En 1990, le nombre de croisiéristes a connu une chute de 41,1 % par rapport en 1989, et en 1993, avec 2.641 croisiéristes, une chute de 22,3 % par rapport à 1992.

Les contraintes actuelles sont liées au coût du transport et à la faible diversité du produit. Dans le domaine de la promotion, les Tours Opérateur, véritables maîtres du jeu, privilégient d'autres destinations qui procurent les mêmes avantages pour un coût plus faible (ex : les pays du Maghreb).

Artisanat

L'artisanat a un double rôle de régulateur de la conjoncture et de valorisation du patrimoine culturel national. Les entreprises d'artisanat emploient 158.720 personnes regroupées en 3 grandes catégories de corps de métiers (l'artisanat de production pour 52.925, l'artisanat de service pour 14.826 entreprises et le reste pour l'artisanat d'art).

Du fait d'un fort taux d'utilisation de main d'oeuvre, ce secteur a une grande capacité d'adaptation et de création d'emplois et peut se substituer aux importations pour plusieurs produits et accroître sensiblement ses exportations si la finition est bien élaborée. Les obstacles actuelles à une meilleure expansion du secteur résident dans l'insuffisance de l'encadrement et de la formation notamment dans le domaine de la gestion.

Secteur informel

Le secteur informel ou économie populaire peut être défini comme l'ensemble des petits métiers et activités de production, de transformation, de transport, de commerce et de prestations de services qui évoluent en marge du secteur moderne tiennent une comptabilité et entretiennent des relations régulières avec les administrations fiscales et sociales. Il contribue, selon la définition de DPS (agriculture et pêche artisanale comprises) pour 55% environ à la formation du PIB et doit son expansion à une réduction des coûts de transaction et de production, une solidarité des acteurs et une rapidité de réaction dans toutes les opérations.

Le secteur informel a joué un rôle important de régulateur des tensions sociales pendant la période d'ajustement. Il prend aussi en charge une bonne partie des jeunes en offrant des possibilités d'apprentissage de métiers non couverts par le système éducatif et les femmes notamment dans le secteur du commerce .

Pour beaucoup d'activités, la coexistence entre un secteur informel et un secteur moderne crée des distorsions défavorables à un développement harmonieux. Les grandes différences qui peuvent exister entre les deux secteurs en matière de comportement à l'égard de la fiscalité, en matière d'investissement et d'absorption de la technologie sont susceptibles de désorganiser la dynamique économique et de rendre difficile la mise en oeuvre d'une politique cohérente.

La rapide croissance du secteur est due essentiellement à la proximité du crédit, à la rapidité , à la simplicité des transactions et au réseau de solidarité sociale qui l'entoure et à l'adéquation de son offre aux petits revenus. Ce dynamisme tranche avec les difficultés rencontrées par les entreprises modernes. Ce dualisme est l'une des caractéristiques importantes du système productif et son importance demeure un bon indicateur du degré de distorsions contenues dans les politiques mises en oeuvre.

2.2.2. Situation des secteurs d'appui à la production

Les infrastructures en général, et particulièrement celles des transports et des télécommunications sont essentielles à la promotion de la production. C'est à ce titre qu'elles ont bénéficié du soutien permanent des pouvoirs publics tant en vue de promouvoir leur développement que pour leur assurer une gestion efficace. Ces services ont donc connu des mutations profondes au cours des années passées.

La contribution du secteur tertiaire (composé pour une large part de ces services) à la formation du PIB (à prix constants 1987) est passée de 47,8 % en 1984 à 49,1 % en 1993. Cette faible hausse est consécutive à la baisse continue du secteur des transports qui constitue le principal sous-secteur du tertiaire.

Transports

Dans ce sous-secteur, les lacunes principales relevées au moment de la mise en place du PAST étaient le mauvais état des infrastructures dû à un entretien insuffisant, l'inefficacité des entreprises et des structures administratives du secteur, ainsi qu'une coordination insuffisante entre les différents modes de transport.

Transport Routier

Le réseau routier sénégalais est long de 14 000 km environ dont 4 000 km en bitume. Une des caractéristiques de ce réseau est sa convergence vers Dakar qui s'explique par le poids économique de la capitale par rapport au reste du pays, ainsi que par la logique coloniale d'approvisionnement et d'exportation à partir de Dakar. Par ailleurs, ce réseau n'est pas suffisamment relié à celui des pays limitrophes. Sur le plan de la couverture du territoire national, il convient de déplorer la persistance de zones partiellement ou entièrement enclavées, notamment dans les régions périphériques. C'est le cas des régions du Nord, du Sud et de l'Est du pays. Le réseau de pistes de production censé compléter le maillage du réseau routier est insuffisamment développé. A tous ces points faibles du réseau national de route, il s'ajoute un autre qui atténue considérablement son efficacité : le mauvais état général de l'infrastructure qui résulte à la fois de conditions d'utilisation inadéquates (surcharge à l'essieu) et d'un entretien insuffisant.

Le parc automobile est mal connu. D'après des estimations récentes de la Direction des Transports Terrestres, il serait composé de 111 000 véhicules environ dont près de 80% sont immatriculés dans la région de Dakar. Il se caractérise par sa vétusté. Son âge moyen serait, en effet, de 13 ans pour les véhicules particuliers, de 18 ans pour les voitures de transport de voyageurs et de 20 ans pour les véhicules de transport de marchandises.

Le niveau élevé des différentes taxes perçues par l'Etat, ainsi que le fort taux d'intérêt des organismes de prêts en la matière, contribuent à mettre les prix des véhicules au delà du pouvoir d'achat des acteurs économiques. Pourtant, le renouvellement régulier du parc est aussi vital que la mise en place des infrastructures, surtout au regard des problèmes de sécurité.

Le transport interurbain de marchandises et de voyageurs par route est une activité entièrement assurée par des privés. Son organisation reste donc très pragmatique, l'activité se limitant aux parties du territoire où existent de réelles possibilités de trafic et où l'état du réseau permet une desserte dans des conditions acceptables. Ces opérateurs sont d'un dynamisme tel qu'ils ont accaparé la plus grande partie du trafic existant, aux dépens des autres modes (ferroviaire et fluvial). Ainsi, hormis le transport minier, la route achemine l'essentiel du trafic de marchandises et de voyageurs. L'absence de coordination intermodale persiste toujours. Pour le transport collectif de voyageurs, il n'existe pas toujours de "lignes" interurbaines directes à part celles reliant chaque point du territoire à Dakar.

La particularité du système de transport de marchandises et de personnes réside dans son caractère informel, se traduisant par une faible organisation et un manque notoire de transparence. De même, le type de matériel utilisé ne répond pas souvent aux attentes des opérateurs, surtout en matière de normes relatives aux conditions de transport des produits périssables. Il est aussi à signaler l'absence de structure de coordination entre expéditeurs et transporteurs qui devrait garantir une meilleure adéquation entre la demande et la capacité offerte.

Le transport urbain n'est organisé que dans très peu de villes. A Dakar où l'ampleur de l'activité économique et la taille de la population rendent nécessaire un système de transport, les déplacements collectifs sont assurés par des opérateurs privés (cars "rapides", taxis urbains et taxis de banlieue) et trois opérateurs publics : Société des Transports en Commun du Cap-Vert-SOTRAC ; Société Nationale de Chemins de Fer du Sénégal (Petit Train Bleu - PTB), Chaloupe Dakar-Gorée. Le trafic est relativement limité pour cette dernière.

Concernant les opérateurs privés, malgré leur appui dans l'enlèvement du trafic à Dakar, se pose le problème de la sécurité à bord des véhicules. Un certain nombre de facteurs qui limitent l'efficacité de leur intervention, peut être noté à savoir, la vétusté du parc, le mode d'exploitation anarchique, l'insuffisance et la mauvaise exploitation des gares routières, l'insuffisance de la formation des personnels roulants quant à la mission de service public qu'ils assurent, le non respect de la réglementation et des dispositions du code de la route et l'absence ou l'insuffisance des sanctions, voire la complaisance des agents de l'Etat intervenant dans le secteur. De même, il existe un parc important de véhicules particuliers qui pose à la fois un problème de nuisance pour l'environnement et d'efficacité économique pour la collectivité.

La SOTRAC pour sa part, avec un parc nominal stabilisé ces 3 dernières années à 420 unités, connaît une baisse de ses activités, si l'on se réfère au parc exploité qui est passé de 302 à 200 véhicules par jour. Ces difficultés s'expliquent par : un service public insuffisamment rémunéré (compensation forfaitaire alors que la SOTRAC est soumise au régime de droit commun en matière de fiscalité depuis 1989), créant un problème de renouvellement du matériel dont l'âge moyen est de neuf ans, des facteurs internes dont une rationalisation incomplète du cadre de gestion et une forte pression syndicale et un environnement externe très défavorable (troubles sociaux, structure urbaine, organisation du marché, ...).

Le deuxième opérateur public dans le transport en commun de personnes à Dakar est la SNCS (PTB). Mis en place en 1987 de manière "transitoire" en attendant l'avènement du véritable train de banlieue, le PTB fonctionne toujours, avec cependant une faible part du trafic, estimée à 2% selon les statistiques de la Direction des Transports Terrestres en 1992. Le nombre de passagers transportés par le PTB évolue cependant favorablement, passant de 3,5 millions en 1992 à 5 millions en 1994. La connexion du PTB au réseau routier urbain (la seule jonction qui existe se fait avec la ligne 21 de la SOTRAC), est en deçà de ses possibilités. La configuration actuelle de la desserte ferroviaire ne favorise pas une bonne contribution au transport de voyageurs urbains.

Dans les capitales régionales coexistent en général des taxis collectifs, des cars et des calèches avec des cas particuliers comme Kaolack où l'on trouve des vélos-taxis. Dans les autres centres urbains, il y a une prédominance des calèches comme moyen de déplacement. En dehors de ces moyens motorisés ou tractés, la marche à pieds occupe une place centrale dans l'ensemble des déplacements puisqu'un déplacement sur deux par exemple à Dakar, se fait par ce biais ; cette proportion étant beaucoup plus importante pour le reste des villes. Cependant, ce mode n'est pas suffisamment pris en compte dans les politiques de transport urbain (insuffisance d'infrastructures y afférentes).

En ce qui concerne le transport urbain de marchandises, il se fait par les voitures, les charrettes et les véhicules à traction humaine ou "pousse-pousse". Ici, il faut surtout signaler l'inadéquation des types de véhicules utilisés pour les livraisons terminales et l'encombrement de la circulation causé par les véhicules à marche lente.

Transport Ferroviaire

Deux sociétés, La société Nationale de Chemins de Fer du Sénégal (SNCS) et la Société d'Exploitation Ferroviaire des Industries Chimiques du Sénégal (SEFICS), avec un parc de 31 locomotives (27 pour la SNCS et 04 pour la SEFICS) de puissance variable destinées au trafic minéralier, de marchandises et de voyageur international, interviennent dans ce secteur.

La situation du secteur, marquée par une chute générale d'activité observée essentiellement à partir de la décennie 70, est très préoccupante. Durant cette période, le chemin de fer a perdu une part importante de son trafic, notamment au niveau national, du fait essentiellement de la concurrence routière accentuée par des infrastructures ferroviaires en très mauvais état et de difficultés dans la gestion du sous-secteur. L'état général des voies est acceptable. Toutefois, un tronçon de 180 km entre Tambacounda et Kidira se trouve dans un état de dégradation telle qu'il menace d'interrompre le trafic à tout moment. Il faut noter toutefois, une reprise du trafic depuis l'exercice 82/83 grâce aux investissements du 5^e Plan 1980/85 qui ont permis notamment de faire face aux transports des matériaux du barrage de Manantali. La chute du trafic est particulièrement perceptible au niveau du trafic de voyageurs en raison de la lenteur dans l'acheminement, la sécurité moyenne et les mauvaises conditions de trafic.

Les deux sociétés ont une santé financière difficile faute d'un dynamisme commercial suffisant. Par ailleurs pour la SNCS, outre les problèmes de gestion d'un personnel très engagé, elle souffre de la forte dépendance du trafic malien qui représente de nos jours près de 60 % du volume d'activité et 70 % des recettes de la SNCS.

A cela s'ajoutent des programmes d'investissement non satisfaits pour la SNCS. Même les investissements d'entretien sont difficilement assurés, faute de crédits. Il s'en suit un taux de disponibilité faible du matériel roulant et un niveau de détérioration avancé des installations. Alors que, la SEFICS traîne un équipement trop important par rapport à son niveau d'activité.

Dans le cadre du PAST, toutes ces contraintes ont été identifiées, mais après trois ans de mise en oeuvre de ce programme, certaines des faiblesses recensées persistent encore, notamment les problèmes liés au transport de voyageurs et le non renouvellement des infrastructures en haute ligne, ce qui démontre leur caractère structurel. Ainsi le niveau d'activité continue de se réduire, entraînant un déficit de près de 2,6 milliards en 1994 aggravé, il est vrai par les effets de la dévaluation. La contrainte principale du chemin de fer sénégalais est sa faible capacité à répondre efficacement aux grandes mutations de la période actuelle par la rapidité, la flexibilité, le confort et la sécurité.

Transport maritime

Le transport maritime assure près de 90% des échanges du Sénégal avec l'extérieur, pour l'essentiel à travers le port de Dakar. Au niveau intérieur, il existe des ports secondaires à Ziguinchor, Kaolack et Saint-Louis. Ce dernier port est cependant inactif depuis près de 20 ans malgré l'investissement important effectué au début des années 80 pour la réalisation d'un quai de pêche, en raison de son inaccessibilité. Le port de Kaolack connaît également une faible activité du fait de l'existence de 2 ports privés (Salins et SONACOS). Toutefois le port de Ziguinchor connaît un accroissement remarquable d'activité en raison de la mise en service d'un navire plus adapté de liaison avec Dakar et l'amélioration de la qualité du service.

Les contraintes majeures dans le développement du transport maritime sont :

- le fonctionnement déficient du dispositif mis en place par l'Etat, à l'instar des autres pays africains, pour permettre le développement d'un pavillon national. Il s'en suit une faible participation de l'armement national à l'enlèvement du trafic qui limite les retombées du transport sur l'économie nationale ;

- la faible participation des auxiliaires de transport nationaux du fait des moyens insuffisants, de l'environnement institutionnel défaillant et de l'intégration verticale dans le secteur ;

- le coût élevé de certains facteurs dont l'eau et l'électricité distribuées aux opérateurs économiques, en raison principalement du financement par le port des investissements de redistribution de l'énergie dans l'enceinte du port;

- le manque de productivité de la main-d'oeuvre docker, lié tant à l'équipement, à l'organisation des activités, qu'au comportement des hommes (formation, forte syndicalisation) ;

- des procédures douanières en mutation, mais non encore totalement adaptées à l'évolution technologique (Institution du sceau inviolable non encore adoptée) et des performances insuffisantes du système informatique (GAINDE) .

A cela s'ajoutent la limitation du tirant d'eau à 11m , la faiblesse économique de l'arrière-pays du port de Dakar , la mauvaise connexion du réseau de transport intérieur du port avec celui de la ville, l'absence de connexions directes et efficaces sur un réseau de transport international et l'encombrement de certains espaces portuaires

Transport aérien

Dans ce domaine, l'activité est très fortement dominée par le trafic de l'aéroport international de Dakar. A l'intérieur du pays, il existe un réseau de 15 aérodromes de taille variable dont les plus importants restent ceux du Cap-Skiring, de Ziguinchor, de Saint-Louis, de Tambacounda et de Kolda. Il existe également un réseau d'aérodromes privés soumis à homologation des autorités de l'aviation civile. L'état des infrastructures de certains aérodromes nécessite une réhabilitation dans les meilleurs délais. L'Aéroport de Dakar dispose d'installations lui permettant d'accueillir et de traiter tous types d'avions. Toutefois ces installations qui sont loin d'être saturées connaissent des encombrements très importants aux heures de pointe dans l'aérogare. En matière de sécurité et de sûreté, seul l'Aéroport de Dakar connaît une situation satisfaisante. Du fait de l'occupation irrégulière de certains espaces aux abords de l'aéroport et du non respect de certaines normes de construction, des problèmes de nuisance et de sécurité se posent.

Le transport intérieur est limité en partie par les faibles dimensions du pays qui, combinées à l'absence d'obstacles naturels, ne favorisent pas le développement d'une telle activité, le coût relatif élevé du service par rapport au pouvoir d'achat de la population et les difficultés financières et techniques persistantes au niveau de Air-Sénégal, malgré les efforts fournis.

Le transport aérien international connaît une hausse depuis 1994 malgré le fait que son niveau reste largement en deçà de celui de 1988, (896 000 passagers en 1988 contre 779 000 en 1994). Cette situation s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- le coût des touchées à Dakar-Yoff qui demeure important si l'on intègre l'assistance au sol et si l'on tient compte de la sous-utilisation des infrastructures rendant les coûts unitaires des services aéroportuaires élevés ;

- le déséquilibre entre les volumes de fret à l'importation et à l'exportation (rapport de 1 à 4), qui rend les coûts prohibitifs pour les marchandises de faible valeur et l'absence de gare de fret périssable, donc de régulation.

Poste et télécommunications

Le réseau des bureaux de poste couvre l'ensemble du territoire national. Il a joué un rôle important dans la diffusion des services financiers en faveur des régions de l'intérieur : les Chèques Postaux et la Caisse Nationale d'Épargne sont encore les seules institutions financières présentes dans tous les départements. Actuellement, la poste est cependant soumise à de multiples contraintes qui limitent son développement et sa participation à la création de la richesse nationale, parmi lesquelles, les sujétions de service public avec notamment l'obligation d'installer, dans tout le territoire national des bureaux de poste. Le coût des sujétions de service public estimé en 1993 à 2,2 milliards par an n'est pas pris intégralement en compte dans la rémunération que l'Etat doit verser à la société. Dans le domaine des services para-bancaires de l'OPCE, on note une croissance des dépôts de 13% l'an au niveau de la CNE et l'amélioration de la situation des chèques postaux depuis deux ans. Le secteur du courrier connaît une participation plus active du secteur privé, conduisant à une nouvelle redéfinition des rapports entre la poste et l'Etat.

Le sous-secteur des télécommunications a fait l'objet d'un investissement massif à partir de 1985/86 qui a contribué à relever de manière significative l'efficacité des services, tout en accroissant l'importance de l'infrastructure. Les télécommunications sont ainsi devenues un secteur très dynamique avec 18 milliards de F.CFA investis annuellement. Ainsi le nombre de régions administratives disposant d'un réseau téléphonique automatique est passé de 3 à 10, englobant la totalité des chefs lieux de départements et de sous-préfectures et les régions périphériques, entièrement désenclavées grâce aux grandes réalisations de systèmes numériques assurant un quadrillage intégral des principales zones de concentration de populations. En conséquence, le nombre de lignes principales est passé de 20 000 en 1985 à 78 000 en 1995 portant ainsi la densité téléphonique (nombre de lignes pour 100 habitants) de 0,5 en 1985 à 0,90 en 1995. Enfin, les entreprises disposent depuis 1988 de services de télécommunications adaptés (SENPAC, Téléphone mobile, vidéotex etc...). L'importance et la fiabilité des installations ont été telles que plusieurs pays de la sous-région utilisent actuellement le réseau sénégalais dans leurs communications avec l'extérieur.

Le développement des télécentres privés et de la téléphonie rurale ont été des idées originales qui ont contribué à vulgariser l'usage du téléphone. Le sous-secteur prend une part de plus en plus importante dans la création de la richesse nationale par un accroissement de son activité : le chiffre d'affaires de la SONATEL est passé de 18 milliards en 1985 à 40 milliards en 1993 et 57 milliards en 1994 et la contribution au PIB national est de 2 %. En mettant en place une infrastructure de qualité au profit des opérateurs économiques, les télécommunications constituent un atout déterminant dans le développement du pays en offrant son appui au secteur de la production.

Le système de télécommunication reste cependant tributaire de nombreuses contraintes dont la plus importante est certainement le coût élevé des services, malgré la baisse au niveau mondial du prix des équipements. Plusieurs facteurs l'expliquent :

- l'importance des investissements réalisés dans un temps relativement court ;

L'économie sénégalaise est demeurée ainsi fortement tributaire de l'évolution des cours des matières premières et a présenté peu de souplesse et de capacités d'adaptation par rapport à l'évolution de la demande mondiale.

Faible implication du secteur privé

Le secteur privé sénégalais n'a pas montré sa capacité à impulser le développement économique à travers la prise de risque, la réalisation d'innovations technologiques et la bonne gestion. Au contraire, les milieux d'affaires ont eu parfois tendance à trop attendre de l'Etat.

Le problème de l'allocation des dépenses publiques

La politique budgétaire a été marquée ces dernières années par une volonté manifeste de réduction des dépenses publiques mais l'analyse des principaux instruments utilisés permet de constater que les principales mesures ont été concentrées autour d'une perspective de court terme au lieu de replacer la résolution du problème dans un cadre de moyen terme.

La pression fiscale est passée de 18.5 % en 1981/82 à 13.4 % en 1988/89 à cause de la faible élasticité du système fiscal et du rétrécissement de l'assiette fiscale causé par l'"informalisation". Cette baisse des recettes fiscales a été compensée par le gonflement des recettes non fiscales dues au maintien à un niveau élevé des prix domestiques du riz et du pétrole. Cette situation a entraîné une augmentation de la pression fiscale sur le secteur moderne de l'économie qui a été accentuée par une "informalisation" plus poussée de l'économie. Des mesures fiscales ponctuelles ont été souvent prises au coup-à-coup pour générer des recettes. Cette nouvelle donne, associée à une montée de l'évasion fiscale, pose un problème d'équité.

De 1981 à 1988 les soldes budgétaires se sont améliorés consécutivement à la baisse des dépenses publiques et à l'augmentation des recettes non fiscales ; le solde des opérations courantes est passé de -30.1 milliards à 1982 à 14.1 milliards en 1988. Entre 1988 et 1990 la situation des finances publiques s'est de nouveau détériorée dans la mesure où le solde courant est redevenu négatif (-12 milliards en 1990) compte tenu du maintien à un niveau important des dépenses courantes (en particulier la masse salariale). A partir de 1990, il était devenu évident que la réduction des déficits publics passait par la compression de la masse salariale, principal poste des dépenses publiques mais il a été jugé préférable d'accroître de nouveau la pression fiscale; les recettes sont ainsi passées de 259.9 milliards en 1990 à 300.9 milliards en 1991, puis 307.3 milliards en 1992.

Cette réduction des déficits a été rendue possible par des coupes réalisées au niveau des dépenses prioritaires (investissement, fonctionnement, exploitation, ...) au profit de la masse salariale. Cet ajustement à la baisse n'a pas été conforme avec les priorités de développement à moyen terme inscrites dans les politiques sectorielles. Les principales caractéristiques des dépenses publiques dans les années 80 ont été:

- une préférence accordée à la consommation publique au détriment de l'investissement;
- le maintien de la masse salariale à un niveau élevé;
- une protection des dépenses des services généraux.

Cette situation a eu des répercussions assez sensibles sur la contribution de l'Etat à la satisfaction de la demande sociale.

Les dépenses d'investissement au niveau du secteur de l'éducation ont été gelées en valeur dans la décennie 80, passant de 3.4 milliards au début des années 80 à 2 milliards en 1989. Par contre les dépenses de fonctionnement ont fortement augmenté passant de 33.2 milliards au début des années 80 à 55.2 milliards durant la même période. Cette forte hausse cache une répartition assez déséquilibrée entre les différents types d'enseignement. On note une part de plus en plus prépondérante de l'enseignement universitaire (17% en 1989 contre 15 % en 1987) au détriment des enseignements primaire et secondaire (37.2 % en 1989 contre 71 % en 1987). Le niveau des moyens accordés à l'éducation et la répartition en défaveur de l'enseignement primaire sont en contradiction avec l'objectif d'atteindre un taux de scolarisation de 65 %.

Au niveau de la santé, les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont faiblement progressé dans les années 80 passant de 10.7 milliards au début des années 80 à 12.7 milliards en 1989. La part des dépenses publiques de santé dans le PIB a baissé ; elle passe de 0.9 % en 1981 à 0.6 % en 1989 et l'analyse de l'allocation intra-sectorielle montre un déséquilibre de plus en plus accentué entre les dépenses salariales et celles d'entretien et d'achats de matériels.

La réduction du déficit des finances publiques doit demeurer une priorité incontournable. Cependant une bonne politique budgétaire repose d'abord sur la connaissance de la structure du déficit, de la composition des dépenses publiques et de celle des recettes. La maîtrise de ces éléments est aussi sinon plus importante que l'écart entre les recettes et les dépenses.

La répartition régionale des investissements publics reste marquée par la prédominance de la région de Dakar et du niveau national qui, à eux seuls, accaparent 65 % de l'enveloppe du PTIP. A travers les quatre derniers programmes triennaux d'investissement publics (1991-1994, 1993-1995, 1994-1996 et 1995-1997), il est préoccupant de constater que :

- six régions ont bénéficié de moins de 5 % des prévisions d'investissements (Diourbel, Tambacounda, Louga, Fatick et Kaolack moins de 4 % et Thiès moins de 5 %) ;
- trois régions (Saint-Louis, Kolda et Ziguinchor) ont eu des taux d'investissements prévisionnels compris entre 5% et 10% ;

- pour la région de Dakar, ce taux oscille entre 15% et 25% contre 40% à 50% pour le niveau national.

Il en résulte des ratios d'investissements per capita très variables allant de 197,3 milliers F.CFA pour la région de Dakar à 17,4 milliers F.CFA pour la région de Fatick.

2.4. Les Valeurs et Mentalités

Le système sénégalais des valeurs et des mentalités est globalement dominé par un processus de destruction des valeurs du terroir et de restructuration culturelle selon d'autres modalités. Il s'agit là d'un mécanisme ancien au sein des sociétés sénégalaises mais qui connaît une accélération telle que sa composante "restructuration" fonctionne moins bien. Cette accélération est liée entre autres facteurs à la poussée démographique et à la jeunesse des populations, à l'urbanisation rapide, à la pénétration des valeurs culturelles et des modèles de consommation véhiculés par les médias. Elle a des conséquences importantes sur la question éducationnelle, celle des solidarités sociales, celle de la valeur accordée à l'effort et au travail.

2.4.1. La question éducationnelle

Elle évolue en relation étroite avec la crise économique, sociale et culturelle que traverse le pays, et en constitue une des manifestations les plus visibles. Cette question de l'éducation manifeste également une des caractéristiques de la transition vers un système de culture plus urbain, où les jeunes pèsent de tout leur poids ; ce qui a entraîné un certain dysfonctionnement des processus traditionnels de socialisation, tel que véhiculé par les techniques de communication modernes.

Pour prendre l'exemple de la famille, institution essentielle de socialisation, sa fonction traditionnelle consistant à assurer un certain ciment entre les générations autour de valeurs consensuelles, a connu un effritement progressif. Il en va de même de l'Ecole qui, sous la poussée démographique et dans un environnement économique peu favorable, ne parvient plus à pérenniser sa fonction d'insertion des jeunes dans le système social et en particulier dans les systèmes productif et culturel.

2.4.2. Les solidarités traditionnelles

Le mécanisme précédemment évoqué se traduit ici par un processus de décomposition et de recombinaison nouvelle de ces solidarités traditionnelles, que l'on peut résumer en disant que l'urbanisation en particulier favorise progressivement l'apparition de comportements et de mentalités individualistes qui viennent remettre en question ces solidarités traditionnelles. Malgré ces aspects, on constate que la société reste toujours caractérisée par des liens de solidarité tournés vers le passé². La société demeure de plus en plus marquée par le phénomène qui consiste à faire résoudre ses problèmes par les autres. Chaque agent économique

² Au sein du ménage, l'arbitrage entre l'investissement pour les générations futures et les générations passées se fait la plupart du temps au détriment des premiers.

a son « son Bailleur de Fonds » et le vocable « aide » a tendance à demeurer une variable centrale dans le processus de décision que ce soit au niveau micro-économique ou macro-économique.

La "recomposition" du mécanisme de solidarité crée de nouveaux dynamismes associatifs qui concernent à la fois, à des degrés divers, le monde urbain et le monde rural. Ces dynamismes associatifs qui sont surtout le fait des jeunes et des femmes ne sont pas sans conséquence, pour l'avenir, sur la valeur accordée à l'effort et au travail.

2.4.3. La valeur accordée à l'effort et au travail

La rétrospective des valeurs et mentalités fait ressortir une tendance lourde qui est l'absence d'esprit d'entreprise sur le long terme et la faible valeur accordée au travail. Combinée à "l'idéal fonctionnaire" qui a marqué pendant longtemps l'imaginaire social, cette tendance lourde indique la nécessité de promouvoir et de diffuser une nouvelle philosophie de l'effort et du travail qui sache, d'une part rompre avec une mentalité et des comportements d'assistés vis-à-vis d'un Etat perçu comme une providence, et d'autre part, produire des actions visant le long terme et véhiculant une dimension sociale qui puisse profiter à la collectivité dans son ensemble: ce que l'on peut appeler une "culture d'entreprise".

2.5 Bilan des politiques de pilotage du développement regional et local

2.5.1 L'Aménagement du territoire

Dès l'indépendance, le Sénégal a entrepris des efforts dans beaucoup de domaines pour favoriser son développement. Il en est ainsi de la politique de développement rural avec la création des sociétés de développement localisées dans des zones écologiques spécifiques. Dès les premiers plans de développement économique et social, la volonté de donner à la planification une dimension territoriale s'est manifestée afin de la placer dans la perspective d'une utilisation rationnelle et équilibrée du territoire national.

Dans tous les plans de développement économique une place a été faite aux problèmes d'Aménagement du territoire. Cependant , les résultats escomptés n'ont pas été complètement atteints.

Au plan des faiblesses dans l'application des politiques d'aménagement du territoire, on peut noter l'absence de coordination des actions de développement sectorielles par le biais d'un Plan National d'Aménagement du Territoire ; Ce qui a engendré les conséquences suivantes :

- la persistance, voire le renforcement des disparités régionales ;
- le sous équipement des campagnes et de nombreuses villes ;

- l'accentuation du phénomène de l'exode rural produisant des conséquences pernicieuses aussi bien dans les zones de départ que d'arrivée ;

- la faible valorisation des ressources naturelles sur place ;

- l'absence d'un réseau hiérarchisé et fonctionnel d'établissements humains ;

- la difficile accessibilité des régions périphériques (Tambacounda, Saint-Louis, Kolda, Ziguinchor) ;

- la faible intégration du pays dans l'espace ouest- africain ;

L'analyse faite sur les Etablissements Humains (EH) a révélé :

- Une forte urbanisation de la population sénégalaise, conséquence d'un exode rural fort qui dépeuple les campagnes et densifie les centres urbains (surtout ceux de la partie Ouest du pays) ;

- le sous-équipement des campagnes et de nombreuses villes ;

- l'absence ou l'insuffisante application des Plans Directeurs d'Urbanisme (PDU) ou Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisation (SDAU) ;

- l'existence de problèmes parfois aiguës de communication entre les établissements humains ;

- l'inexistence d'un réseau d'établissements humains bien articulé basé sur une hiérarchie fonctionnelle des établissements humains ;

- l'absence d'une planification stratégique des villes.

2.5.2 Le découpage territorial

Le territoire national est subdivisé en 10 régions, 30 départements, 91 arrondissements, 48 communes et 320 communautés rurales. Les entités créées fonctionnent actuellement. Mais il se pose :

- des problèmes de matérialisation des limites entre communautés rurales et entre celle-ci et les communes à cause de l'urbanisation rapide qui fait déborder les périmètres urbains sur les campagnes environnantes.

Ces différents problèmes montrent que des réglages sont nécessaires pour réajuster le découpage par des corrections objectives de certaines limites. Plus récemment, le projet de régionalisation a permis un débat de fond sur la configuration actuelle de nos régions (tailles, limites, peuplement, ressources, etc). Cependant, le statut quo reste maintenu.

2.5.3 La politique de décentralisation

Depuis son accession à l'indépendance, le Sénégal s'est lancé dans une politique de décentralisation progressive. La réforme administrative, territoriale et locale avait depuis 1972 (et même avant, au début des années 60 avec la loi 64-46 portant sur le domaine national) consacré l'émergence des collectivités locales décentralisées en milieu rural. Ces Communautés Rurales qui sont des personnes morales disposant de leur propre patrimoine et de leurs propres organes, offrent un cadre d'exercice du pouvoir par la participation consciente des citoyens au même titre que les citoyens des communes. Le processus s'est poursuivi avec la réforme de 1990 caractérisée par un renforcement des pouvoirs des élus locaux.

2.5.4 La planification régionale et locale

Les problèmes de mise en oeuvre des plans régionaux résultent du statut des régions du Sénégal qui n'ont pas de pouvoir de financement de projets. Les procédures d'affectation des ressources d'investissement de l'Etat n'intègrent que les ministères techniques ; la faiblesse des ressources des collectivités locales est manifeste.

Il s'y ajoute un manque de maîtrise du découpage au moment de la conception des programmes d'actions des PRDI qui renferment des projets d'origines diverses.

Cela pose des problèmes d'articulation et de contrôle, tandis que les projets d'initiative régionale souffrent de faiblesses dans leur préparation et de difficultés d'accès au PTIP.

Les plans de collectivités locales connaissent des difficultés liées à leurs statuts et à la qualité des documents.

En effet, ces outils ne constituent pas des cadres de référence obligatoires pour des ONG et pour les collectivités locales concernées. Des lacunes sont notées dans leurs préparations. Si les principales contraintes sont levées, ces outils pourraient servir de précieux supports pour le développement des collectivités locales.

2.5.5 Problèmes majeurs

a) Le statut de la région

Au Sénégal, les régions sont encore des entités purement administratives. Leur statut ne leur permet donc pas de gérer des opérations d'équipement et de développement. Notons en outre qu'il n'existe pas dans le budget de l'Etat une enveloppe spécialement destinée aux investissements d'initiative régionale. Ainsi, le pouvoir de décision et de financement des projets est partagé entre l'Etat et les collectivités locales. Cet obstacle sera bientôt levé avec la mise en place de la régionalisation.

b) La multiplicité d'outils de planification non articulés

La présence, à l'échelle régionale, de nombreuses structures et institutions adoptant une démarche de planification dans le cadre de leurs missions ne serait pas en soi un handicap au développement régional si cela était doublé d'un effort de coordination. Cependant, force est de constater que chaque outil se conçoit et se réalise presque sans lien organique avec les autres. Cette situation se trouve favorisée par la non définition d'un statut clair des outils ainsi conçus. C'est le cas :

- . du Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) ;
- . du Plan d'Investissement Communal (PIC) ;
- . du Plan Local de Développement (PLD) ;

En effet, si le plan national de développement économique et social est une loi de l'Etat, il n'en est pas de même des outils de pilotage conçus au niveau régional et local.

Leur mise en oeuvre est laissée au choix de différents intervenants et dépend aussi des possibilités de financement identifiées. Il en résulte un défaut d'articulation entre ces outils et une faible mise en oeuvre.

c) La faiblesse des finances locales

Une analyse de données fournies par la recette générale du Trésor permet de faire les remarques suivantes :

- les ressources financières des collectivités locales sont faibles ; elles représentent environ 10 % des ressources financières de l'Etat ;

- il existe de grandes disparités entre les régions en matière de ressources financières, particulièrement entre la région de Dakar et le reste du pays, alors qu'il n'est pas évident que les besoins de financement du développement soient dans les mêmes proportions.

- les recettes des communautés rurales représentent en moyenne la moitié de celles des communes.

Compte tenu de la nature des problèmes dominants que le pays aura à affronter (besoins alimentaires d'une population de 18,2 millions d'habitants vers 2021 et équilibre des échanges extérieurs), les contraintes économiques et financières seront de plus en plus aiguës et l'effort tendant à développer toutes les activités sans se soucier des conséquences sur le territoire se poursuivra. La dégradation croissante des sols cultivables et de la végétation et les pollutions de toutes sortes auront tendance à s'aggraver.

La poursuite de la tendance entraînera de graves problèmes quant à la maîtrise de l'exode rural, au ravitaillement des villes, à l'environnement et même à la sécurité. Les tensions qui en découleraient font qu'une telle situation n'est ni souhaitable, ni acceptable.